

Cluny et les Ottoniens

Sébastien Barret

▶ To cite this version:

Sébastien Barret. Cluny et les Ottoniens. Romualdo di Ravenna nel quadro del monachesimo dell'età Ottoniana, Andenna, Giancarlo; D'Acunto, Nicolangelo, Aug 2002, Fonte Avellana, Italie. pp.179-213. halshs-00418281

HAL Id: halshs-00418281 https://shs.hal.science/halshs-00418281

Submitted on 3 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CLUNY ET LES OTTONIENS

Sébastien Barret

1. INTRODUCTION

Cluny et les Ottoniens: derrière la simplicité du titre se cachent diverses difficultés. Celles, tout d'abord, de deux ensembles historiques et historiographiques déjà richement explorés, mais en aucun cas épuisés; difficulté ensuite dans l'appréciation de leurs interactions, sujet du présent article. Celui-ci se base sur des éléments déjà bien connus dans leur ensemble (ce que la consultation des notes en bas de page suffira amplement à confirmer) et n'a d'autre ambition que d'en présenter un tableau synthétique, peut-être plus centré sur les moines que sur les Ottoniens, et une courte illustration des problèmes qui surviennent très vite dès lors que l'on tente d'élucider une question pourtant aussi simple à poser que celle des relations entre une institution monastique et des empereurs. L'un des premiers obstacles, qui restera ici en partie infranchi, est de définir les ensembles analysés. Cluny est-il réductible à ses abbés – et du reste, qu'est-ce au fond que « Cluny »? Les Ottoniens doivent-ils être pris comme une suite de souverains, comme un réseau familial, comme un système de gouvernement? Aucune de ces questions n'est neuve¹, aucune d'entre elles ne peut trouver de réponse dans le cadre de cet article, mais toutes ont un poids certain dans la construction d'un raisonnement qu'il faut se résoudre ici à mettre en œuvre au prix d'une certaine imprécision.

En 910, Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, fonde, sur une terre acquise de sa sœur, un monastère bénédictin², point de départ d'une expansion exceptionnelle qui fera de Cluny le centre d'une congrégation monastique, et plus tard d'un ordre³, à l'échelle européenne, un

¹ Voir la bibliographie donnée *infra* à l'abord de tel ou tel point.

² A. Bernard et A. Bruel (éd.), Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, Imprimerie nationale, Paris 1876-1903, 6 vol. (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France) [désormais cité: BB, suivi du n° du document concerné, sans tomaison], n° 112, p. 124-128; H. Atsma, S. Barret, J. Vezin (éd.), Les plus anciens documents originaux de l'abbaye de Cluny, Brepols, Turnhout 1997-2002, 3 vol. parus (Monumenta palaeographica Medii Aevi, Series Gallica) [désormais cité: MPMAClu, suivi du n° du document concerné, sans tomaison], n° 4, pp. 33-39. Pour la discussion au sujet de la date de ce document, cf. ibidem, p. 33, ainsi que D. Iogna-Prat, La geste des origines dans l'historiographie clunisienne des XI^e-XII^e siècles, dans ID., Études clunisiennes, Picard, Paris 2002 (Les médiévistes français, 2), pp. 161-200, aux pp. 177-179 [première édition dans « Revue Bénédictine », 102, 1992, pp. 135-191, ce passage aux pp. 158-162]. Sur les débuts de Cluny, voir aussi R. HIESTAND, Einige Überlegungen zu den Anfängen von Cluny, dans D. R. BAUER, R. HIESTAND, B. KASTEN et S. LORENZ (éd.), Mönchtum – Kirche – Herrschaft, 750-1000: Josef Semmler zum 65. Geburtstag, Jan Thorbecke, Sigmaringen 1998, pp. 287-309.

³ Sur le passage de l'un à l'autre et les problèmes de définition, cf., d'une part, D. POECK, Cluniacensis Ecclesia: der cluniacensische Klosterverband, Wilhelm Fink, Munich 1998 (Münstersche Mittelalter-Schriften, 71) et, d'autre part, G. MELVILLE, Cluny après « Cluny »: le XIII^e siècle, un champ de recherches, dans « Francia », 17/1, 1990, pp. 91-124 et ID., Die Cluniacensische Reformatio tam in capite quam in membris: institutionneller

centre religieux de premier plan (et conséquemment un thème historiographique important⁴). Ce phénomène peut être ardu à cerner dans le détail, en particulier du fait de la difficulté qu'il y a à définir exactement ce qu'est une maison clunisienne, pour les époques hautes notamment; un bon exemple en est fourni par l'abbaye de Fleury, qui, bien que réformée dans les années 930 par Odon, ne peut être considérée comme « clunisienne »⁵. Il est du reste permis de se demander jusqu'à quel point ces notions classiques d'appartenance sont pertinentes pour les phases précoces du développement du réseau monastique⁶; ce problème sous-tend l'ouvrage de Dietrich Poeck, *Cluniacensis Ecclesia*⁷. D'une manière plus générale, ni l'implantation physique, ni le rôle social et économique des maisons clunisiennes ne vont de soi⁸; il n'est jusqu'à la notion de réforme clunisienne qui ne doive être prise avec

Wandel zwischen Anpassung und Bewahrung, dans J. MIETHKE et K. SCHREINER (éd.), Sozialer Wandel im Mittelalter: Wahrnehmungsformen, Erklärungsmuster, Regelungsmechanismen, Thorbecke, Sigmaringen 1994, pp. 249-297.

⁴ La bibliographie sur Cluny est extrêmement riche (cf., d'une part, D. IOGNA-PRAT et Ch. SAPIN, Les études clunisiennes dans tous leurs états: rencontres de Cluny, 21-22 septembre 1993, dans « Revue Mabillon », 66, 1994, pp. 233-265 et D. IOGNA-PRAT, Bibliographie clunisienne (1993-1999), dans « Revue Mabillon », 72, 2000, pp. 269-277 et, d'autre part, la bibliographie en ligne de M. HILLEBRANDT et F. NEISKE, Bibliotheca Cluniacensis novissima, http://www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/Projekte/Cluny/BiblClun/, actif au 08.03.03.); ces éléments peuvent être complétés, pour la bibliographie italienne, par la présentation de G. ANDENNA, La storiografia su Cluny in Italia nel XX secolo, dans ID. (dir.), Dove va la storiografia monastica in Europa? Temi e metodi di ricerca per lo studio della vita monastica e regolare in età medievale alle soglie del terzo millenio, atti del convegno internazionale Brescia-Rodengo, 23-25 marzo 2000, Vita e pensiero, Milan 2001, pp. 297-310. Parmi les synthèses et vues d'ensemble sur l'abbaye, la congrégation et l'ordre, l'on peut citer, à côté de l'ancien E. SACKUR, Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts, Max Niemeyer, Halle 1892-1894, 2 vol. (réimpr. Max Niemeyer, Tübingen 1971) et de l'ouvrage un peu vieilli de G. DE VALOUS, Le monachisme clunisien des origines au XVe siècle: vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre, Picard, Paris 1970, des ouvrages comme M. PACAUT, L'ordre de Cluny (919-1789), Fayard, Paris 1986, J. WOLLASCH, Cluny, Licht der Welt: Aufstieg und Niedergang der klösterlichen Gemeinschaft, Artemis und Winkler, Düsseldorf 1996, D. IOGNA-PRAT, Ordonner et exclure: Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'Islam, 1000-1150, Aubier, Paris 1998 (Collection historique) et ID., Études clunisiennes, D. MÉHU, Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny, Xe-XVe siècles, Presses universitaires de Lyon, Lyon 2001 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 9) ou D. RICHE, L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge: le « vieux pays clunisien », XIIe-XVe siècles, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne 2000 (CERCOR, Travaux et recherches, 13). Doivent aussi être signalés des volumes collectifs thématiques tels que Spiritualità cluniacense, Atti del II convegno del Centro di Studi sulla spiritualità medievale, Todi, 12-15 ottobre 1958, Academia Tudertina, Todi 1960, C. VIOLANTE, A. SPICCIANI et G. SPINELLI (éd.), L'Italia nel quadro dell'espansione europea del monachesimo cluniacense, Atti del Convegno Internazionale di storia medioevale, Pescia 26-28 nov. 1981, Badia di Santa Maria del Monte, Césène 1985 (Italia Benedettina, 8), G. CONSTABLE, G. MELVILLE et J. OBERSTE (éd.), Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld, Lit, Münster 1998 (Vita regularis, 7). ⁵ Cf. K. HALLINGER (dir.), Consuetudinum sæculi X/XI/XII monumenta, 1, Introductiones, Schmitt, Siegburg 1984 (Corpus consuetudinum monasticarum, 7), p. 133; voir aussi D. POECK, Cluniacensis Ecclesia, pp. 214-221.

⁶ Voir D. IOGNA-PRAT, Ordonner et exclure, pp. 60-74.

⁷ Dans lequel il suit le développement de l'ensemble clunisien au travers des confirmations pontificales, se basant donc sur la source de droit que représente la papauté, comme critère, dans une certaine mesure, de l'appartenance ou non d'une maison à la congrégation de Cluny, à partir de 998 tout au moins: D. POECK, *Cluniacensis Ecclesia*, pp. 19-21, programme mis en application notamment aux pp. 22-76.

⁸ Ce qu'ont bien montré des études comme celle de C. VIOLANTE, *Per una riconsiderazione della presenza cluniacense in Lombardia*, dans *Cluny in Lombardia*, atti del Convegno storico celebrativo del priorato cluniacense di Pontida (22-25 aprile 1977), Badia di Santa Maria del Monte, Césène 1979-1981 (*Italia Benedittina*, 1/1 et 1/2), pp. 521-564.

précaution. Dominique Iogna-Prat estime ainsi qu'elle n'est pertinente qu'à partir de l'abbatiat d'Odilon⁹.

Quoi qu'il en soit, la progression géographique de Cluny aux X^e et XI^e siècles s'est appuyée en grande partie sur son inclusion dans les structures sociales, notamment nobiliaires, environnantes, phénomène tout particulièrement étudié par Barbara Rosenwein autour du monastère bourguignon lui-même¹⁰ et miroir de la structure d'inclusion que veulent constituer le monastère et son réseau¹¹. Ce caractère se renforce au cours du XI^e siècle, où le prieuré clunisien peut devenir un élément très important des structures aristocratique locales, politiquement et culturellement pour ainsi dire¹²; liens familiaux, sociaux et religieux se confondent pour insérer les moines noirs dans des cercles élevés, tant au niveau local qu'audelà de celui-ci¹³. Cluny a, de plus, régulièrement et logiquement recouru aux pouvoirs impériaux, royaux et comtaux dans son développement, notamment, outre les donations, aux actes de confirmation des rois et empereurs, pour un certain nombre des donations qui lui étaient faites, sans oublier les confirmations pontificales. C'est l'une des formes de lien tangible entre Cluny et les grands, ce qui ne doit pas se comprendre comme l'extension des activités d'une sphère sociale dans une autre, mais bien comme une concrétion conçue, au moins dans l'idéal, comme fondamentalement cohérente. L'on pourrait du reste dire que la tradition des relations entre Cluny et la très haute aristocratie remonte à sa fondation par Guillaume le Pieux; le formulaire ayant servi à cette fondation a, du reste, été repris dans d'autres actes expédiés par des grands pour des fondations ou des donations de monastères, en faveur de Cluny mais pas seulement, ainsi pour la fondation de Déols en 917¹⁴, pour Romainmôtier¹⁵, Payerne (mais c'est un acte problématique, sans doute une falsification du XII^e siècle)¹⁶ et, en partie, des documents clunisiens peut-être moins impressionnants¹⁷.

⁹ D. IOGNA-PRAT, La place idéale du laïc à Cluny: d'une morale statutaire à une éthique absolue?, dans ID., Études clunisiennes, pp. 93-124, aux pp. 103-104.

¹⁰ B. ROSENWEIN, *To be the Neighbor of Saint Peter: the Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Cornell University Press, Ithaca-Londres 1989, et de manière plus large, dans la même région, dépassant la question clunisienne, C. B. BOUCHARD, *Sword, Miter and Cloister: Nobility and the Church in Burgundy, 980-1198*, Cornell University Press, Ithaca-Londres 1987.

¹¹ D. IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure*, pp. 87-99 et pp. 360-367.

¹² Cf. Ph. RACINET, *Le prieuré clunisien, une composante essentielle du monde aristocratique (XI^e-XIII^e siècles),* dans G. CONSTABLE, G. MELVILLE et J. OBERSTE (éd.), *Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld*, pp. 189-212.

¹³ Voir D. IOGNA-PRAT, Ordonner et exclure, pp. 92-99.

¹⁴ Cf. J. HUBERT, *L'abbaye exempte de Déols et la papauté (Xe-XIIe siècles)*, dans « Bibliothèque de l'École des chartes », 145,1987, pp. 5-44, aux pp. 33-41.

¹⁵ A. Pahud (éd.), *Le cartulaire de Romainmôtier: introduction et édition critique*, Université de Lausanne, Lausanne 1998 (*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 21), pp. 74-81, n° 3, ou, plus anciennement, BB 379; sur cet acte et ses formules, cf. M. Hillebrandt, *Abt und Gemeinschaft in Cluny (10.-12. Jahrhundert)*, dans H. Keller et F. Neiske (éd.), *Vom Kloster zum Klosterverband: das Werkzeug der Schriftlichkeit*, Wilhelm Fink, Munich 1997 (*Münstersche Mittelalter-Schriften*, 74), pp. 147-172, ici aux pp. 164-165, ainsi que

La dynastie ottonienne a suscité une très abondante littérature: les descendants de Liudolf et Oda, les empereurs Otton I^{er}, Otton II, Otton III et Henri II (Henri I^{er} n'étant rappelé ici que pour mémoire) ont fait l'objet d'une grande variété d'études, à la mesure du temps fort représenté par le moment ottonien et de son retentissement historiographique et culturel, bien au-delà du Moyen Âge¹⁸. Outre les approches biographiques¹⁹, des analyses ont porté sur le pouvoir et son exercice²⁰, menant à des débats parfois vifs²¹. De manière générale, rénovation impériale et réforme ottonienne ont été envisagés aussi bien dans leurs aspects politiques que religieux²² ou culturels²³ – une telle séparation étant du reste, bien entendu, artificielle²⁴. L'aspect multiforme du pouvoir et de son exercice, la structure des relations de solidarités

A. PAHUD, *Le testament d'Adélaïde*, dans J.-D. MOREROD (dir.), avec la collab. de L. Auberson, Y. Dahhaoui, F. De Icco, J.-P. Felber et M. Gaudard, *Romainmôtier: histoire de l'abbaye*, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne 2001 (*Bibliothèque historique vaudoise*, 120), pp. 65-73.

¹⁶ Th. SCHIEFFER et H. E. MAYER (éd.), *Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger*, Monumenta Germaniae Historica, Munich 1977 (*MGH*, *Regum Burgundiae e stirpe Rudolfina diplomata et acta*), pp. 190-201, n° 55.

¹⁷ BB 746 (juin 949-950, acte de *Narduinus* et de sa femme *Aya* [= MPMAClu 23]), BB 802 (mars 951, acte de *Doda* et Liébaud [= MPMAClu 26]), BB 797 (janvier 951, acte du comte Charles Constantin), BB 877 (avril 954, acte de Rotrude, avec un formulaire néanmoins différent), BB 2484 (mai 999, acte d'Hugues de Chalon, évêque d'Auxerre), BB 2983 (1049-1060, acte d'*Isembertus* et de sa femme *Clariscia*, ici encore avec un formulaire différent). Sur ces réutilisations, voir: H. ATSMA et J. VEZIN, *Autour des actes privés du chartrier de Cluny (X^e-XI^e siècles)*, dans O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSE (éd.), *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle* (publ. aux pp. 7-349 de « Bibliothèque de l'École des chartes », 155, 1997), aux pp. 45-60 et ici plus précisément pp. 54 et 58-59; je me permets de renvoyer également à S. BARRET, *Éléments d'institutionnalité dans les actes originaux du « fonds de Cluny » de la Bibliothèque nationale de France (X^e-XI^e siècles), dans G. MELVILLE et J. OBERSTE (éd.), <i>Die Bettelorden im Aufbau, Beiträge zu Institutionalisierungsprozessen im mittelalterlichen Religiosentum*, Lit, Münster 1999 (*Vita regularis*, 11), pp. 559-601, aux pp. 576-577 et 586.

¹⁸ Cf. K. GÖRICH, Otto III., Romanus Saxonicus et Italicus: kaiserliche Rompolitik und sächsische Historiographie, Thorbecke, Sigmaringen 1993 (Historische Forschungen, 18), notamment pp. 17-122 pour l'image d'Otton III au travers de l'historiographie médiévale et pp. 187-209 pour une présentation critique de l'interprétation livrée par Percy Ernst Schramm de la politique romaine d'Otton (P. E. SCHRAMM, Kaiser, Rom und Renovatio, Studien und Texte zur Geschichte des römischen Erneuerungsgedanken vom Ende des karolingischen Reiches bis zum Investiturstreit, Teubner, Leipzig 1929, 2 vol. [Studien der Bibliothek Warburg, 17] [réimpr. du t. 1: Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt 1957 et 1992]).

¹⁹ Ne seront ici cités que quelques exemples: H. DIWALD, Heinrich der Erste: die Gründung des deutschen Reiches, Lübbe, Bergisch Gladbach 1987, J. LAUDAGE, Otto der Große (912-973): eine Biographie, Pustet, Regensburg 2001, G. ALTHOFF, Otto III., Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt 1996 (Gestalten des Mittelalters und der Renaissance), S. WEINFURTER, Heinrich II., Herrscher am Ende der Zeiten, Pustet, Regensburg 1999.

²⁰ Entre autres: l'introduction donnée par G. Althoff, *Die Ottonen: Königsherrschaft ohne Staat*, Kohlhammer, Stuttgart-Berlin-Cologne 2000 (*Urban-Taschenbücher*, 473), ID., *Spielregeln der Politik im Mittelalter: Kommunikation in Frieden und Fehde*, Primus, Damstadt 1997, ID., *Verwandte, Freunde und Getreue: Zum politischen Stellenwert der Gruppenbindung im früheren Mittelalter*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt 1990, H. Keller, *Ottonische Königsherrschaft: Organisation und Legitimation königlicher Macht*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt 2002.

²¹ Voir la recension par Gerd Althoff de J. FRIED, *Der Weg in die Geschichte: die Ursprünge Deutschlands bis 1024*, Propyläen, Berlin 1994 et la réponse de l'auteur dans « Historische Zeitschrift », 260, 1995, pp. 107-130.

²² L. KÖRNTGEN, Königsherrschaft und Gottes Gnade: zu Kontext und Funktion sakraler Vorstellungen in Historiographie und Bildzeugnissen der ottonisch-frühsalischen Zeit, Akademie-Verlag, Berlin 2001 (Orbis mediaevalis, 2).

²³ Par exemple: H. MAYR-HARTING, Ottonian Book Illumination, Harvey Miller, Londres 1991.

²⁴ Une présentation de ces différents aspects peut notamment être trouvée dans M. PUHLE (éd.), *Otto der Große, Magdeburg und Europa*, von Zabern, Mayence 2001, 2 vol., publié à la suite de l'exposition du même nom, notamment dans le t. 1 (*Essays*).

familiales et sociales est ce qui explique que, au cours de cet article, les ottoniens soient considérés dans leur groupe familial et non uniquement dans les personnes des souverains concernés.

2. SURVOL ÉVÉNEMENTIEL

2.1. Odon et l'Italie

Le siècle approximatif durant lequel a régné la dynastie des Ottoniens coïncide, surtout en sa seconde moitié, avec une période de développement essentielle pour Cluny; il est donc en soi peu surprenant que les clunisiens aient entretenu des rapports avec eux, par le simple effet des dynamiques institutionnelles respectives. Cette question est indissociable de la relation du monastère bourguignon avec l'Italie²⁵, même si ce n'est pas le seul aspect à considérer. Cluny est, il ne faut pas l'oublier, un monastère jouissant de l'immunité et de l'exemption²⁶, placé directement par la fondation de Guillaume le Pieux sous le patronage des apôtres Pierre et Paul et sous la protection du Saint-Siège²⁷; un monastère qui, du reste, revendique, notamment au XI^e siècle, un mimétisme grandissant avec ce dernier, jusqu'à se concevoir dans son ecclésiologie comme une seconde Rome²⁸. Ce lien à la papauté est du reste bien ce qui explique que les privilèges et confirmations pontificaux aient été la base de l'étude de Dietrich Poeck sur l'évolution de l'*Ecclesia Cluniacensis*. Bien plus tard, seront déposés à Cluny les célèbres « rouleaux de l'église romaine » copiés en 1245²⁹, à un moment pourtant

²⁵ Sur les nombreuses facettes de l'action ottonienne dans la péninsule, voir par exemple les éléments synthétisés par U. BRUNHOFER, Arduin von Ivrea und seine Anhänger, Untersuchungen zum letzten italienischen Königtum des Mittelalters, Arethousa, Augsbourg 1999, pp. 45-79, ainsi que N. D'ACUNTO, Nostrum regnum italicum: aspetti della politica italiana di Ottone III, Vita e Pensiero, Milan 2002 (Storia, contributi). La question italienne est assez discutée, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la politique d'Otton I^{er} en Italie et de ses objectifs à moyen et long termes (cf. R. SCHIEFFER, Das « Italienerlebnis » Ottos des Groβen, dans M. PUHLE (éd.), Otto der Groβe, Magdeburg und Europa, 1, Essays, pp. 446-460 ou E.-D. HEHL, Kaisertum, Rom und Papstbezug im Zeitalter Ottos I., dans B. SCHNEIDMÜLLER et S. WEINFURTER (éd.), Ottonische Neuanfänge: Symposion zur Ausstellung « Otto der Groβe, Magdeburg und Europa », von Zabern, Mayence 2001, pp. 213-236); en ce qui concerne Otton III, la question dépasse de loin le débat historiographique contemporain, comme l'a montrés K. GÖRICH, Otto III.

²⁶ Voir le tableau dressé par D. MÉHU, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny*, pp. 59-86, de même que D. IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure*, pp. 177-180 ainsi que B. ROSENWEIN, *La question de l'immunité clunisienne*, dans « Bulletin de la Société des fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne », 12, 1995, pp. 1-12, EAD., *Cluny's Immunities in the Tenth and Eleventh Century: Images and Narratives*, dans G. CONSTABLE, G. MELVILLE et J. OBERSTE (éd.), *Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld*, pp. 133-163, et, dans une perspective plus large sur l'immunité et l'exemption (incluant Cluny), EAD., *Negociating Space: Power, Restraint and Privileges of Immunity in Early Medieval Europe*, Cornell University Press, Ithaca 1999.

²⁷ D. MÉHU, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny*, pp. 63-67.

²⁸ Cf. D. IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure*, pp. 82-86 et ID., *Ecclésiologie et système ecclésial clunisien*, dans ID., *Études clunisiennes*, pp. 11-34, aux pp. 14-16.

²⁹ Il s'agit de copies d'actes visant à défendre les droits de la papauté face à l'Empire, effectuées sur ordre d'Innocent IV au concile de Lyon de 1245 et scellées des sceaux des quarante pères du concile, dont seul un

où la relation entre papauté et clunisiens se fait beaucoup plus nuancée que par le passé³⁰, preuve sans doute que, malgré tous les changements qui ont affecté et affecteront encore Rome et Cluny³¹, l'abbaye reste, au moins symboliquement, assez proche de la Curie pour servir d'écrin aux pièces exceptionnelles qui doivent documenter les droits de cette dernière face au Saint-Empire³².

L'abbé Odon (927-942) a entretenu des relations suivies avec Rome³³ et avec l'Italie, relations dont Wolfgang Huschner a récemment brossé un tableau synthétique³⁴ en préambule à son étude sur les rapports entre Otton III et Odilon de Cluny (994-1049). Odon a été plusieurs fois à Rome, y a obtenu directement des privilèges des papes, y a fait d'après l'auteur de l'une de ses *Vitae*, Jean de Salerne, des efforts de paix en 932, au moment où le roi Hugues d'Italie entre en conflit avec Albéric à Rome³⁵. En 936, il se voit confier par Léon VII une mission pacificatrice auprès de ces deux grands³⁶; Flodoard de Reims évoque lui aussi ces activités d'Odon en Italie, plus brièvement et à une autre date³⁷. Dans ces années commence

fragment est actuellement conservé en original (Paris, Bibl. nat. de Fr., ms lat. 8989), et qui ne sont sinon transmises que par les descriptions et copies qu'en a faites Louis-Henri Lambert de Barive en 1773-1774 (Paris, Bibl. nat. de Fr., ms lat. 8990); cf. L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale: fonds de Cluni*, Champion, Paris 1884, pp. 308-309, nos 186-188 et J.-L.-A. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Examen des chartes de l'église romaine contenues dans les rouleaux dits rouleaux de Cluny*, dans « Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques de France », 21/2, 1865, pp. 267-363.

³⁰ Cf. D. RICHE, L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge, pp. 351-369.

³¹ Voir *ibidem*, pp. 471-488 (pour la fiscalité pontificale à Cluny) et pp. 533-558 et 625-630; avec les nuances qui s'imposent et que décrit Denyse Riche, l'évolution est marquée par le passage de relations encore bonnes, même si elles n'ont en aucun cas la qualité de celles du passé, pendant la période de la papauté d'Avignon à un désintérêt sensible des souverains pontifes au moment du Grand Schisme et après.

³² Comme l'avait déjà supposé J.-L.-A. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Examen des chartes de l'Église romaine*, p. 272; il faut néanmoins noter avec lui qu'au moins deux autres exemplaires en existaient, cf. *ibidem*, pp. 274-276, contrairement à ce qu'avait pensé Louis-Henri Lambert de Barive qui croyait en un exemplaire unique (L.-H. LAMBERT DE BARIVE, *Précis historique concernant un dépôt très important fait à l'abbaye de Cluny en l'année 1245 par le pape Innocent IV, qui y vint peu après la clôture du concile de Lyon*, publié par Jacques-Joseph Champollion-Figeac, dans « Bulletin de la Société de l'histoire de France », 1/1, 1834, pp. 222-231 [également accessible en format image sur le site *Gallica* de la Bibliothèque nationale de France, http://gallica.bnf.fr]).

³³ Cf. J. WOLLASCH, Cluny, Licht der Welt, p. 55.

³⁴ W. HUSCHNER, *Abt Odilo von Cluny und Kaiser Otto III. in Italien und in Gnesen (998-1001)*, dans M. BORGOLTE (dir.), *Polen und Deutschland vor 1000 Jahren: die Berliner Tagung über den « Akt von Gnesen »*, Akademie-Verlag, Berlin 2002 (*Europa im Mittelalter: Abhandlungen und Beiträge zur historischen Komparatistik*, 5), pp. 111-161, aux pp. 113-114.

³⁵ JOHANNES DE SALERNO, *Vita sancti Odonis abbatis Cluniacensis*, dans M. MARRIER et A. DUSCHESNE, *Bibliotheca Cluniacensis*, Sébastien Cramoisy, Paris 1614 (réimpr. Protat, Mâcon 1915), col. 14-56, ici col. 36D: « Tempore praeterito, dum Romuleam urbem ob inimicitiam Alberici, jam facti principis, predictus obsideret Hugo rex, coepit ille intra extraque discurrere et pacis concordiaeque monita inter utrosque disseminare, quatenus posset furorem praedicti regis sedare et praedictam urbem tueri a tanta obsidione » [= *Vita sancti Maioli*, dans J.-P MIGNE (éd.), *Sancti Odonis opera omnia*, Migne, Paris 1853 (*Patrologia Latina*, 133), col. 43-86. à la col. 661.

³⁶ J. WOLLASCH, *Cluny, Licht der Welt*, p. 57; le passage concerné chez Jean de Salerne est aux col. 34-35 de la *Bibliotheca Cluniacensis* et à la col. 65 du t. 133 de la *Patrologie latine*.

³⁷ FLODOARDUS REMENSIS, Annales, éd. dans Ph. LAUER (éd.), Les Annales de Flodoard, Picard, Paris 1905 (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 39) [= G. H. PERTZ (éd.), [Annales, chronicae et historiae aevi Saxonici], Hahn, Hanovre 1839 (réimpr. Hiersemann, Stuttgart 1987) (MGH, Scriptores [in-fol.], 3), pp. 363-408, les passages qui suivent aux pp. 389 et 392], p. 84 (a. 942): « Domnus Odo

son activité réformatrice, à Saint-Paul hors-les-murs, à Farfa, à Saint-André du Mont-Celio, à Saint-Laurent hors-les-murs et Sainte-Agnès hors-les-murs. Hors de Rome, outre Farfa, on peut citer S. Élie de Nepi³⁸ ou le Mont-Cassin, ou encore S. Pietro in Ciel d'Oro à Pavie, comme théâtres de l'action réformatrice et religieuse du deuxième abbé de Cluny³⁹.

Il n'est pas impossible que ces activités italiennes d'Odon aient joué un rôle important comme préalable à ce qui est le propos principal de cet article, en soutenant la papauté à l'un de ses moments de plus grande faiblesse, comme le fait remarquer Joachim Wollasch⁴⁰, jetant ainsi les bases d'une participation active aux activités pontificales et ottoniennes ultérieures, en s'autorisant ici un brin de téléologie rhétorique. Il est également possible que cela ait permis l'établissement ou le renforcement de liens, non seulement avec les grands italiens, mais aussi avec les rois de Bourgogne ou de France par exemple⁴¹. Ainsi, les préliminaires de la croissance clunisienne, le moment encore ouvert où Odon, abbé multiple, établit les prémisses de futures cristallisations ecclésiologiques et réformatrices⁴², s'accompagnent de la pose des premiers jalons, liés à la réforme, de la présence de Cluny - au travers du moins de l'un de ses membres - sur la péninsule italienne et de la participation de ses abbés aux affaires pontificales. Cette inclination romaine, pour ainsi dire, est un élément important de la constellation développée, notamment sous l'abbatiat de Maïeul, au-delà de la sphère italienne.

2.2. Maïeul, Adélaïde et la cour ottonienne

Le personnage à évoquer en premier ici est sans doute celui d'Adélaïde⁴³. Fille de Rodolphe II de Bourgogne Transjurane, née en 931, morte en 999, mariée une première fois

abbas pro pace agenda inter Hugonem regem Italiae et Albricum Romanum patricium apud eundem regem laborabat ». Il évoque quelques lignes plus loin sa mort la même année et son ensevelissement à Saint-Julien-de-Tours; il signale du reste que l'archevêque de Tours Théotolon a été enterré à côté de son tombeau, cf. *ibidem*, p. 98 (a. 945): « Quodque in monasterio sancti Juliani, quod idem vir sanctus *[Théotolon]* summa instituerat religione, juxta sepulcrum domni Odonis reverenter humatur, et exinde ipsum templum divinis illustrari miraculis declaratur », mention d'un fait également rapporté par le martyrologe-obituaire de Saint-Julien (cité par J. WOLLASCH, *Cluny, Licht der Welt*, p. 44 et p. 344, n. 43), qui confirme bien les relations étroites qui existaient, d'une part entre Odon et Théotolon, d'autre par entre Cluny et Tours; cf. H. ATSMA et J. VEZIN, *Cluny et Tours au Xe siècle*, dans dans G. CONSTABLE, G. MELVILLE et J. OBERSTE (éd.), *Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld*, pp. 121-132.

³⁸ Cf. J. WOLLASCH, Cluny, Licht der Welt, p. 59.

³⁹ Cf. W. HUSCHNER, Abt Odilo von Cluny und Kaiser Otto III., pp. 113-114.

⁴⁰ J. WOLLASCH, Cluny, Licht der Welt, p. 60.

⁴¹ Comme le fait remarquer W. HUSCHNER, Abt Odilo von Cluny und Kaiser Otto III., p. 114.

⁴² Cf. D. IOGNA-PRAT, Ordonner et exclure, p. 35.

⁴³ Voir P. CORBET, M. GOULLET et D. IOGNA-PRAT (éd.), Adélaïde de Bourgogne: genèse et représentations d'une sainteté impériale, Université de Dijon-CTHS, Dijon 2002.

avec Lothaire d'Italie puis, en 951, avec Otton le Grand, couronnée à Rome avec lui en 962⁴⁴, surnommée Mater regnorum dans deux lettres rédigées par Gerbert d'Aurillac⁴⁵, Adélaïde a fait figurer Cluny en bonne place dans ses nombreuses activités d'impératrice influente⁴⁶, notamment au travers de ses bonnes relations avec Maïeul⁴⁷. C'est ainsi sur son intervention qu'a été émis le premier acte impérial connu pour Cluny⁴⁸. En 962, le monastère de Payerne – ou Peterlingen⁴⁹ – est transmis à Cluny par Berthe, reine de Bourgogne Transjurane et mère d'Adélaïde; il avait été fondé quelques années auparavant par Berthe, Conrad le Pacifique et Adélaïde. Les conditions de la fondation et de la transmission de ce monastère sont quelque peu compliquées à saisir, ne serait-ce que parce que l'acte de donation transmis, au nom de Berthe, est plus qu'incertain⁵⁰. Reste que l'epitaphium consacré à Adélaïde par Odilon de Cluny la désigne comme principale initiatrice de cette transmission⁵¹. Dans la même aire géographique, l'influence plus ou moins directe d'Adélaïde a certainement été déterminante dans la fondation de Saint-Victor de Genève par l'évêque Hugues II et dans la transmission de cette maison à Cluny quelques années plus tard, en 999-1001⁵². L'influence de l'impératrice peut également se faire sentir de manière indirecte; ainsi, la fondation en 998 du monastère de Bevaix par un noble du nom de Rodolphe a-t-elle bénéficié, d'une part, de l'aide de l'évêque

⁴⁴ Sur la vie d'Adélaïde, voir la présentation de M. PARISSE, *Adélaïde de Bourgogne, reine d'Italie et de Germanie, impératrice (931-999)*, dans P. CORBET, M. GOULLET et D. IOGNA-PRAT (éd.), *Adélaïde de Bourgogne*, pp. 11-26.

⁴⁵ Cf. P. Riché et J-P Callu (éd. et trad.), Gerbert d'Aurillac, correspondance, 1, Lettres 1 à 129, Les Belles-Lettres, Paris 1993 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 35), nº 74, pp. 182-183 (Emma à Adélaïde, printemps 986) et nº 128, pp. 306-307 (Adalbéron de Reims à Adélaïde, fin août 988) [= F. Weigl (éd.), Die Briefsammlung Gerberts von Reims, Böhlaus, Weimar 1966 (réimpr. Monumenta Germaniae Historica, Munich 1988) (MGH, Die Briefe der deutschen Kaiserzeit, 2), aux pp. 105 et 156].

⁴⁶ Pour une appréciation comparative de l'activité d'Adélaïde à partir du matériau fourni par les actes, cf. K. GÖRICH, *Mathilde-Edgith-Adelheid: ottonische Königinnen als Fürsprecherinnen*, dans B. SCHNEIDMÜLLER et S. WEINFURTER (éd.), *Ottonische Neuanfänge*, pp. 251-291, particulièrement pp. 267-291.

⁴⁷ Voir J. WOLLASCH, *Cluny und Deutschland*, dans «Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und seiner Zweige », 103, 1992, pp. 7-32, aux pp. 10-16.

⁴⁸ Th. SICKEL (éd.), *Die Urkunden Konrad I., Heinrich I und Otto I.*, Hanovre, Hahn 1879-1882 (*MGH, Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, 1), p. 567, nº 415. Ce document n'est transmis que par une copie partielle du cartulaire C de l'abbaye et ne présente pas de date (A. Bruel, BB 1143, donne la fourchette 962-973; Th. Sickel le range parmi les actes de l'année 972), de même que le nom du bien qu'Otton y donne à Cluny, peut-être dans les environs de Pavie, n'est pas précisé.

⁴⁹ Sur Payerne, voir G. HAUSMANN, *Payerne*, dans H.-J. GILOMEN et E. GILOMEN-SCHENKEL (dir.), *Die Cluniazenser in der Schweiz*, Helbing & Lichtenhahn, Bâle-Francfort 1991 (*Helvetia Sacra*, III: *Die Orden mit Benediktinerregel*, 2), pp. 391-460, ainsi que D. POECK, *Cluniacensis Ecclesia*, pp. 32-33 et 419-420.

⁵⁰ Th. SCHIEFFER et H. E. MAYER (éd.), *Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger*, pp. 190-201, nº 55: les deux pseudo-originaux concernés relèvent sans doute d'une action de falsification concertée, entreprise au XII^e siècle.

⁵¹ ODILO CLUNIACENSIS, Epitaphium domine Adelheide auguste, éd. H. PAULHART, Die Lebensbeschreibung der Kaiserin Adelheid von Abt Odilo von Cluny, Böhlaus, Graz-Cologne 1962 (Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, Ergänzungsbände, 20/2), pp. 36 et 39.

⁵² J. WOLLASCH, Cluny und Deutschland, p. 11; D. POECK, Cluniacensis Ecclesia, p. 50.

de Lausanne Henri de Lenzburg, d'autre part, de l'assistance de moines de Payerne⁵³. Rappelons enfin la fondation du monastère de Seltz, en Alsace, où Adélaïde a choisi d'avoir sa sépulture; la transmission de cet établissement à Cluny ne sera néanmoins effectuée que plus tard (le premier acte pontifical mentionnant l'appartenance de Seltz à Cluny date de 1058)⁵⁴, si elle l'a bien été, ce qui est loin d'être sûr⁵⁵. L'hypothèse a du reste été émise que le premier abbé en ait été un clunisien⁵⁶, ce qui a cependant fait débat⁵⁷ et a récemment encore été remis en question⁵⁸.

En Italie, où Maïeul avait déjà été envoyé sur instructions de son abbé Aymard⁵⁹, activité de réforme et collaboration avec l'impératrice⁶⁰ se mêlent, par exemple à Saint-Sauveur, non loin de Pavie, fondé par Adélaïde à partir d'une structure plus ancienne avec l'aide de l'abbé clunisien, pour le salut de son âme, de celle de Lothaire, d'Otton I^{er} et du futur Otton II; ce monastère, fondation impériale et non établissement clunisien, est placé sous protection pontificale, en l'occurrence celle de Jean XIII⁶¹. Maïeul est, du reste, actif ailleurs à Pavie, à S. Pietro in Ciel d'Oro⁶², par exemple, de même qu'en d'autres endroits, tel Saint-Paul hors-les-murs⁶³. C'est certainement par l'intermédiaire de l'impératrice que Maïeul a eu accès aux cercles de la cour et a pu vraisemblablement jouer un rôle de conseiller, du moins de proche du pouvoir impérial⁶⁴. Cela a d'une part permis à Cluny d'exercer son influence en Italie septentrionale, d'autre part aussi, peut-être, à Otton de se servir de l'activité clunisienne comme contrepoids au pouvoir épiscopal⁶⁵, notamment à Pavie, où Maïeul a séjourné cinq

-

⁵³ Cf. BB 2453 [= MPMAClu 71]; sur Bevaix, voir G. HAUSMANN, *Bevaix*, dans H.-J. GILOMEN et E. GILOMEN-SCHENKEL (dir.), *Die Cluniazenser in der Schweiz*, pp. 567-577 et D. POECK, *Cluniacensis Ecclesia*, pp. 56 et 282.

⁵⁴ Cf. J. WOLLASCH, *Das Grabkloster der Kaiserin Adelheid in Selz am Rhein*, dans «Frühmittelalterliche Studien », 2, 1968, pp. 135-143, à la p. 141.

⁵⁵ Cf. R. Bornert, *Le souvenir d'Adélaïde à l'abbaye de Selz et en Alsace*, dans P. Corbet, M. Goullet et D. Iogna-Prat (éd.), *Adélaïde de Bourgogne*, pp. 121-146, aux pp. 129-130.

⁵⁶ *Ibidem*, pp. 136-137; J. WOLLASCH, *Cluny und Deutschland*, p. 12.

⁵⁷ K.-J. BENZ, À propos du dernier voyage de l'impératrice Adélaïde en 999, dans « Revue d'histoire ecclésiastique », 67, 1972, pp. 81-91, aux pp. 84-85; réponse de J. Wollasch, *Cluny und Deutschland*, p. 12, n. 39.

⁵⁸ F. NEISKE, *La tradition nécrologique d'Adélaïde*, dans P. CORBET, M. GOULLET et D. IOGNA-PRAT (éd.), *Adélaïde de Bourgogne*, pp. 81-93, aux pp. 92-93.

⁵⁹ Cf. W. HUSCHNER, Abt Odilo von Cluny und Kaiser Otto III., pp. 114-115.

⁶⁰ Sur les relations entre Adélaïde et l'Italie, cf. l'aperçu donné par U. BRAUNHOFER, *Arduin von Ivrea*, pp. 68-71.

⁶¹ Voir G. FORZATTI GOLIA, Strutture ecclesiastiche e vita religiosa a Pavia nel secolo X, dans E. CAU et A. A. SETTIA (éd.), San Maiolo e le influenze Cluniacensi nell'Italia del Nord, atti del Convegno Internazionale nel millenario di San Maiolo (994-1994), Pavia-Novara, 23-24 settembre 1994, Litografia New Press, Como 1998 (Bibliotheca della Società Pavese di Storia Patria, nuova serie, 7), pp. 31-84, aux pp. 54-57.

⁶² Cf. A. A SETTIA, *Pavia nel secolo X e la presenza di Maiolo*, dans E. CAU et A. A. SETTIA (éd.), *San Maiolo e le influenze Cluniacensi*, pp. 15-30, aux pp. 25-26.

⁶³ J. WOLLASCH, Cluny, Licht der Welt, pp. 83-84.

⁶⁴ *Ibidem*, pp. 77-84.

⁶⁵ J. WOLLASCH, *Cluny und Deutschland*, p. 11, qui fait cependant remarquer que cette interprétation se heurte au fait que des abbayes clunisiennes exemptes ne sont pas le moyen le plus expédient d'assurer à l'empereur des

fois entre 967 et 98766. En 967 justement, les clunisiens avaient reçu du juge impérial Gaidulf et de son épouse un monastère dedié à la Vierge⁶⁷, ce qui cadre bien avec l'intégration des clunisiens dans les cercles de l'administration impériale, au-delà de telle ou telle personne, fût-ce l'impératrice; ce qui se reflète sans doute dans les impressionnantes souscriptions qui ornent les deux actes originaux conservés⁶⁸ ou dans le jugement en leur faveur du comte et marquis Otbert (en 967 également) sur cette même affaire⁶⁹. Il est du reste peut-être symptomatique que l'une des deux voies de tradition de cette donation dans le cartulaire « C » de l'abbaye soit justement ce jugement ⁷⁰, qui donne le texte des deux actes, tandis que seul l'un d'entre eux est copié indépendemment dans le recueil⁷¹. Quoi qu'il en soit, dès 999, un acte de confirmation d'Otton III en faveur de cet établissement signale que « nunc ab omnibus cella dicitur sancti Maioli »⁷².

C'est dans ce cadre qu'il faut interpréter le rôle de médiateur joué par Maïeul entre Adélaïde et Otton II dans les années 980, intervenant en même temps qu'un autre personnage que nous avons déjà croisé: Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne transjurane⁷³. L'un des signes de cette inclusion aux cercles du pouvoir ottonien – ou du moins de son emploi comme thème hagiographique – est que, d'après Syrus et sa Vita sancti Maioli⁷⁴, Otton II et Adélaïde auraient pressé l'abbé d'occuper le siège pontifical⁷⁵, après du reste qu'Otton I^{er} avait essayé de placer Maïeul à la tête des monastères impériaux 76. Tout ceci est, au fond, cohérent, tout en

soutiens sûrs, pas plus que la simple réforme par un abbé clunisien, moyen que fourniraient des abbayes impériales.

⁶⁶ A. SETTIA, *Pavia nel secolo X*, p. 24.

⁶⁷ La donation de *Gaidulfus*, l'identité de ce dernier et les conditions juridiques et topographiques de la fondation du futur Saint-Maïeul de Pavie ont été abondamment décrits et discutés; voir M. A. MAZZOLI-CASAGRANDE, Fondazione e sviluppo del monastero cluniacense de San Maiolo di Pavia nei primi secoli, dans Atti del 4º Congresso internazionale di studi sull'alto Medioevo, Pavia, 10-14 settembre 1967: Pavia, capitale di regno, Centro Italiano di studi sull'alto Medioevo, Spoleto 1969, pp. 335-351, EAD., I Cluniacensi nell'antica diocesi di Pavia, dans Cluny in Lombardia, pp. 39-88, aux pp. 47-48 et 50-51, D. A. BULLOUGH, Urban Change in Early Medieval Italy: the example of Pavia, dans « Papers of the British School at Rome », 34 (n.s. 21), 1966, pp. 82-130 et pl. XXX, notamment aux pp. 99, 109-114 et 130, et en dernier lieu, la présentation de A. A. SETTIA, Pavia *nel secolo X*, pp. 19-24.

⁶⁸ Paris, Bibl. nat. de Fr., coll. Bourgogne 77, nos 42-43, éd. avec fac-sim.: MPMAClu 40-41 [= BB 1228-1229].

⁶⁹ Publié dans C. MANARESI (éd.), I placiti del Regnum Italiae, 2/1, Tipografia del Senato, Rome 1957 (Fonti per la storia d'Italia, 96/1), pp. 63-76, nº 158.

⁷⁰ Bibl. nat. de Fr., ms nouv. acq. lat. 2262, pp. 75-78 [= fol. XXVIII-XL], nos 85-86; les nos modernes correspondent à chacun des deux actes reproduit dans le jugement d'Otbert.

⁷¹ *Ibidem*, pp. 85-87 [= fol. XLIII-XLIV], n° 91 [= MPMAClu 40 et BB 1228].

⁷² Cf. Th. SICKEL, Die Urkunden Ottos des III, Hahn, Hanovre 1893 (réimpr. Monumenta Germaniae Historica, Munich 1997) (MGH, diplomata regum et imperatorum Germaniae, 2/2), pp. 740-741, nº 314.

⁷³ Cf. W. HUSCHNER, Abt Odilo von Cluny und Otto III., p. 115.

⁷⁴ SYRUS, Vita sancti Maioli, éd. dans D. IOGNA-PRAT, Agni immaculati, recherches sur les sources hagiographiques relatives à saint Maïeul de Cluny (954-994), Cerf, Paris 1988, pp. 163-285.

⁷⁵ J. WOLLASCH, Cluny, Licht der Welt, pp. 80-82; le passage correspondant se trouve dans SYRUS, Vita sancti Maioli, III, 10, pp. 260-263.

⁷⁶ Cf., dans une perspective plus vaste que celle qui est ici envisagée, la présentation de J. WOLLASCH, Mönchtum des Mittelalters zwischen Kirche und Welt, Wilhelm Fink, Munich 1973 (Münstersche Mittelalter-Schriften, 7), p. 161 ainsi que SYRUS, Vita sancti Maioli, II, 22, p. 242.

rappelant que bien des doutes, et même plus, subsistent sur tel ou tel des faits évoqués par l'hagiographe⁷⁷. Il semble néanmoins bien que l'on ait ici affaire à de bonnes relations personnelles et à leurs conséquences, débouchant sur la formation, peut-être fragile, d'un groupe de personnes aux intérêts fondamentalement communs. Il n'est donc aucunement surprenant que le soutien impérial à Cluny ou, peut-être mieux formulé, la collaboration entre les cercles impériaux et les clunisiens ait impliqué plusieurs personnes dans ces années; par exemple, l'impératrice Théophano, soutien de Maïeul pour la réforme du monastère féminin de Saint-Martin à Pavie⁷⁸ et intervenant en même temps qu'Adélaïde dans un privilège impérial en faveur de Payerne en 983⁷⁹; Payerne qui peut ainsi fournir au chercheur un commode raccourci des relations entre Ottoniens, clunisiens et politique monastique.

2.3. Odilon, Otton III et Henri II

Ces relations se poursuivent pendant l'abbatiat d'Odilon. C'est par exemple durant celui-ci que Saint-Victor de Genève est transmis à Cluny. La réforme et, de manière globale, la politique monastique et religieuse, sont un point essentiel des orientations du troisième Otton et l'une des questions-clés dans l'appréciation de son règne, notamment par rapport à celui de

.

⁷⁷ K. HALLINGER, *Gorze-Kluny, Studien zu den monastischen Lebensformen und Gegensätzen im Hochmittelalter*, 1, Herder, Rome 1950 (*Studia Anselmiana*, 22), p. 47, n. 10, voit dans le passage évoquant la volonté de placer l'abbé de Cluny à la tête des monastères impériaux une exagération stylistique; D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati*, p. 374, le tient également pour fictif, en le replaçant dans le contexte de la topique hagiographique des liens entre abbés de Cluny et Ottoniens. Une opinion plus favorable à l'hagiographe est représentée par J. WOLLASCH, *Cluny, Licht der Welt*, pp. 80-82.

⁷⁸ A. A. SETTIA, *Pavia nel secolo X*, p. 26 et G. FORZATTI GOLIA, *Strutture ecclesiastiche e vita religiosa a Pavia nel secolo X*, p. 33.

⁷⁹ Th. SICKEL (éd.), *Die Urkunden Ottos des II*, Hahn, Hanovre 1888 (réimpr. Monumenta Germaniae Historica, Munich 1999) (MGH, diplomata regum et imperatorum Germaniae, 2/1), p. 364, nº 307. Sur les relations difficiles entre Adélaïde et Théophano, voir par exemple G. WOLF, Theophanu und Adelheid, dans ID. (dir.), Kaiserin Theophanu, Prinzessin aus der Fremde – des Westreiches große Kaiserin, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau 1991, pp. 79-96, ainsi que M. PARISSE, Adélaïde de Bourgogne, pp. 19-23. Sur tel ou tel point plus précis de leurs actions réciproques, par exemple leur influence sur le jeune Otton III, cf. J. LAUDAGE, Das Problem der Vormundschaft über Otto III., dans A. von Euw et P. Schreiner (éd.), Kaiserin Theophanu, Begegnung des Ostens und Westens um die Wende des ersten Jahrtausends, 2, Schnütgen-Museum, Cologne 1991, pp. 261-275, aux pp. 272-273 ou G. ALTHOFF, Vormundschaft, Erzieher, Lehrer – Einflüsse auf Otto III., dans ibidem, pp. 277-289, aux pp. 280-281 notamment; ou encore L. KÖRNTGEN, Starke Frauen: Edgith – Adelheid – Theophanu, dans M. Puhle (éd.), Otto der Große, Magdeburg und Europa, 1, Essays, pp. 119-132. Dans le volume Kaiserin Theophanu toujours, la traduction de la situation exceptionnelle de ces années dans la production diplomatique impériale est abordée, du point de vue qui nous occupe, par J. FLECKENSTEIN, Hofkapelle und Kanzlei unter der Kaiserin Theophanu, pp. 305-310, aux pp. 307-308. Dans cette question, du reste, exactement comme dans celle qui est abordée dans cet article, se pose le problème du traitement des sources narratives et des images concurrentes qu'ils proposent, cf., dans le même volume toujours, M. STRATTMANN, Die Kaiserin Theophanu in den erzählenden Quellen des 11. und 12. Jahrhunderts, pp. 413-418, où l'on retrouve par exemple Odilon de Cluny et son epitaphium aux pp. 415-416.

son successeur Henri II⁸⁰. Si l'image d'un empereur-moine « anti-allemand », uniquement préoccupé de rénovation romaine, a été battue en brêche⁸¹, il n'en demeure pas moins que monastères, évêques et Italie sont des points centraux de l'exercice du pouvoir par Otton III⁸² et, là aussi, Cluny a un rôle à jouer. L'on peut en prendre pour exemple la réforme de Farfa, pour laquelle il fait appel à Odilon de Cluny et Guillaume de Volpiano. Celui-ci, élève de Maïeul et ami d'Odilon, est un autre personnage bien connu de la réforme monastique en ces années, et un autre jalon dans la constitution, ou ici, la perpétuation, du groupe de personnes déjà évoqué⁸³ et de son évolution. En 997, il est probable qu'Odilon est à Pavie au moment où Otton III et Grégoire V se rencontrent pour faire face au schisme déclenché par l'antipape Jean XVI. En 998 du reste, Odilon obtient, à Ravenne, un diplôme d'Otton en faveur de Payerne, et la même année, deux confirmations pontificales, de Grégoire V, l'une, sans doute falsifiée, datant de février, l'autre d'avril. L'impression d'un groupe cohérent est corroborée par le deuxième de ces actes, où Otton III intervient personnellement. Il représente, comme l'a rappelé Dietrich Poeck, un point très important dans l'histoire des confirmations pontificales en faveur de Cluny, qui a très probablement servi de modèle, ou tout au moins de base, pour des actes postérieurs⁸⁴.

Dans ces années au tournant du millénaire, 998-1001 notamment, les relations directes entre Odilon et les milieux impériaux sont nombreuses. L'abbé a sans doute rencontré plusieurs fois Adélaïde en Bourgogne au cours de 999; c'est de la même période que date l'introduction des usages clunisiens à Farfa, de même que ses efforts à Saint-Paul hors-lesmurs; d'une manière générale, il est actif à Rome dans l'entourage impérial, même si les conditions exacte de ses efforts de réforme, en particulier du rôle possible de l'empereur, restent difficiles à apprécier précisément⁸⁵. De même, c'est dans ces années que, selon W. Huschner, Odilon a rédigé nombre d'actes pour Otton III, participant à son pèlerinage de Gnesen et nouant des relations avec la Pologne; il en revient vers l'Italie, prend part aux travaux d'organisation de l'Église en Hongrie⁸⁶. L'hypothèse de l'identification du notaire « Heribert D » de la chancellerie impériale avec l'abbé clunisien est, il faut le dire,

⁸⁰ Voir ainsi H. Seibert, Herrscher und Mönchtum im spätottonischen Reich: Vorstellung – Funktion – Interaktion, dans B. Schneidmüller et S. Weinfurter (éd.), Otto III. – Heinrich II.: Eine Wende?, Jan Thorbecke, Sigmaringen 1997 (Mittelalter-Forschungen, 1), pp. 205-266.

⁸¹ K. GÖRICH, Otto III., pp. 273-281.

⁸² Cf. N. D'ACUNTO, *Nostrum italicum regnum*, pp. 119-158, ainsi que la contribution de W. HUSCHNER au présent volume.

⁸³ Cf. N. Bulst, *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon (962-1031)*, Röhrscheid, Bonn 1973 (*Pariser Historische Studien*, 11), pp. 186-219 pour les relations entre Guillaume et Cluny, tout particulièrement à la p. 189 pour Farfa.

⁸⁴ D. POECK, *Cluniacensis Ecclesia*, pp. 22-48 et tout particulièrement aux pp. 22-34.

⁸⁵ K. GÖRICH, *Otto III*., pp. 243-250.

particulièrement tentante et le dossier récemment présenté par W. Huschner est compact et cohérent; son importance justifie que l'on s'y attarde ici quelque peu. Pour résumer rapidement (ce qui, il est vrai, ne rend pas justice à cette belle étude), l'identification se base sur l'apparition récurrente, entre 998 et 1001, dans les actes d'Otton III concernant des établissement monastiques, notamment clunisiens ou rattachés à Cluny, du notaire concerné⁸⁷. À cette récurrence s'ajoute la fréquente correspondance des dates et lieux d'établissement des actes ainsi que des données connues quant à l'itinéraire d'Odilon en Italie du Nord. De plus, des liens plus ou moins proches peuvent aussi être constatés entre Odilon ou Cluny et les autres bénéficiaires d'actes attribués à « Heribert D »⁸⁸. L'ensemble est renforcé par des comparaisons stylistiques entre les actes concernés et les œuvres du cinquième abbé de Cluny⁸⁹.

Quelques questions restent néanmoins posées, notamment celle du rôle exact qu'aurait joué Odilon dans le processus de genèse des actes⁹⁰. Ici ou là, quelques objections pourraient du reste être opposées à tel ou tel point du raisonnement de W. Huschner, par exemple sur la datation: le fait que ce notaire se serve vraisemblablement d'un style de Pâques ou de l'Annonciation et non du style de Noël ou de la Circoncision peut être un argument pour douter de son origine nord-italienne⁹¹; mais l'on se heurte dès lors au fait qu'il semble bien qu'à Cluny, au XI^e siècle, justement le style de Noël ait été privilégié⁹². De même, il n'y a, jusqu'à plus ample informé, aucune trace d'une activité de rédaction de l'abbé de Cluny dans

86 -

⁸⁶ W. HUSCHNER, Abt Odilo von Cluny und Kaiser Otto III., pp. 122-153 notamment.

⁸⁷ En se basant sur les regroupements opérés par l'éditeur du recueil correspondant des *Monumenta Germaniae Historica*, Th. SICKEL, *Die Urkunden Ottos des III*, cf. notamment l'introduction, p. 387b, et sur les études préparatoires de P. F. KEHR, *Die Urkunden Ottos III*., Wagner, Innsbruck 1890, cité par W. HUSCHNER, *Abt Odilo von Cluny und Kaiser Otto III*., p. 123, n. 90.

⁸⁸ W. HUSCHNER, Abt Odilo von Cluny und Kaiser Otto III., pp. 145-146.

⁸⁹ *Ibidem*, p. 148.

⁹⁰ Ce point représente, avec ou sans l'abbé de Cluny et tant à la chancellerie impériale qu'ailleurs, l'une des difficultés principales de la diplomatique; à telle enseigne d'ailleurs que l'on doit, dans des cas comme celui qui nous occupe, identifier les notaires impériaux anonymes qui peuvent être différenciés par des sigles comme cet « Heribert D », en les rangeant au nom de l'archichancelier pendant la période d'exercice duquel ils sont en activité. Ceci d'ailleurs implique des critères de regroupement dont l'application systématique n'est sans doute pas toujours souhaitable (Cf. O. GUYOTJEANNIN, Écrire en chancellerie, dans M. ZIMMERMANN [dir.], Auctor et auctoritas: invention et conformisme dans l'écriture médiévale, actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines [14-16 juin 1999], École nationale des chartes, Paris 2001 [Mémoires et documents de l'École des chartes, 59], pp. 17-35, aux pp. 31-34.). Des difficultés apparaissent dans chaque secteur d'analyse, ainsi, la répartition des tâches, notamment la division ou non entre rédacteur et scripteur ou la présence d'une personne responsable de l'établissement d'un acte sans intervention directe dans sa composition ou sa mise par écrit.

⁹¹ W. HUSCHNER, Abt Odilo von Cluny und Kaiser Otto III., pp. 124-125.

⁹² Cf. O. GUYOTJEANNIN et B.-M. TOCK, Mos presentis patrie: les styles de changement du millésime dans les actes français (XI^e-XVI^e siècles), dans M.-C. HUBERT (dir.), Construire le temps: normes et usages chronologiques au Moyen Âge (publ. aux pp. 7-220 de « Bibliothèque de l'École des chartes », 157, 1999), pp. 41-109, à la p. 83.

la documentation issue du monastère ⁹³. La seule mention, sauf erreur, qui pourrait, à la limite, y faire penser est un « Ego Odilo abbas hanc cartulam scribere jussi et ipse firmavi » suivi, à la fin de l'acte, de la mention « Raimundus levita scripsit » ⁹⁴. Mais ici, le document étant au nom d'Odilon, il est plus que probable qu'il ne s'agit que, très classiquement, d'un ordre de mise par écrit et d'une clause de corroboration ⁹⁵, la responsabilité de la mise par écrit revenant à *Raimundus*, quel que puisse être par ailleurs son rôle exact dans la genèse de l'acte (qui n'est pas forcément celui d'un scribe) ⁹⁶. Il paraît difficile de supposer qu'Odilon ait rédigé ou dicté ce document, même si l'on ne peut l'exclure tout à fait ⁹⁷.

Les convergences relevées par l'auteur au cours d'une étude minutieuse n'en sont pas moins frappantes et ne sauraient être balayées d'un revers de main (et en aucun cas dans le cadre limité du présent survol), ceci d'autant plus que, quel qu'il soit, le notaire désigné sous le sigle « Heribert D » présente des caractéristiques fortement individuelles, ce qui contribue à rendre vraisemblables les regroupements d'actes. Est notamment très remarquable le fait que ce notaire fait sous Henri II une unique apparition, justement à un moment où Odilon est à la cour impériale à Pavie, à la Noël 1013⁹⁸. Le lien entre Odilon et les actes concernés, ou du moins entre la présence d'Odilon et ces derniers, paraît donc établi. Tout au plus, en l'état, pourrait-on émettre l'hypothèse que ces actes aient été rédigés sous la responsabilité d'un proche d'Odilon, un membre de sa suite peut-être, et en conséquence inspirés fortement par lui, sans avoir été directement composés ou écrits par l'abbé. Ceci permettrait de rendre compte à la fois des phénomènes isolés par W. Huschner et des quelques difficultés qu'il y a à voir l'abbé de Cluny jouer avec une assez grande régularité le rôle d'un notaire impérial; et

⁹³ Si son prédécesseur Odon a, peut-être, supervisé la composition – et éventuellement rédigé – l'acte de fondation de l'abbaye (cf. H. ATSMA et J. VEZIN, *Cluny et Tours au X^e siècle*, p. 132 et H. ATSMA, S. BARRET et J. VEZIN (éd.), *Les plus anciens documents originaux*, 1, p. 14 et p. 36, n. 29), comme le rappelle W. HUSCHNER, *Abt Odilo von Cluny und Kaiser Otto III.*, p. 135, il faut rappeler qu'un *Odo* est explicitement cité par l'acte et qu'il n'est à ce moment que futur abbé, pour ainsi dire, même si cela n'empêche pas formellement qu'il ait joué un rôle (mais lequel?) dans la rédaction de documents postérieurs.

⁹⁵ Cf. M. M. CÁRCEL ORTÍ (éd.), *Vocabulaire international de la diplomatique*, Universitat de València, Valence 1994 (*Col-lecció Oberta*, 28), p. 65, nº 246.

⁹⁶ Dans le domaine des actes privés, le dossier clunisien illustre bien les difficultés liées à l'interprétation des récognitions: cf. H. ATSMA et J. VEZIN, Autour des actes privés du chartrier de Cluny (X^e-XI^e siècles), dans O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSE (éd.), Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle (publ. aux pp. 7-349 de « Bibliothèque de l'École des chartes », 155, 1997), pp. 45-60, aux pp. 51-57, et ID., Les responsables de la transcription des actes juridiques et les services de l'écriture au X^e siècle: l'exemple de Cluny, dans M.-H. HUBERT, E. POULLE et M. H. SMITH (éd.), Le statut du scripteur au Moyen Âge, actes du XII^e colloque scientifique du Comité international de paléographie latine (Cluny, 17-20 juillet 1998), École nationale des chartes, Paris 2000 (Matériaux pour l'histoire publiés par l'École des chartes, 2), pp. 9-20.

⁹⁷ En 1025 se trouve du reste une autre mention de ce genre dans les clauses finales d'un acte d'Odilon, qui semble corroborer l'interprétation de la précédente: « Signum domini Odilonis abbatis, cujus voto et desiderio h0c carta conscripta est », cette fois, il est vrai, sans mention d'un responsable de la mise par écrit de l'acte (BB 2788).

⁹⁸ W. HUSCHNER, Abt Odilo von Cluny und Kaiser Otto III., pp. 123-124.

ceci ne remettrait en aucun cas en cause les principales conclusions de l'auteur quant aux activités d'Odilon dans les cercles impériaux. Quoi qu'il en soit, successeur de Maïeul, Odilon s'est intégré à un cercle entre papauté, empire et moines réformateurs où il a pu jouer un rôle de conseil, d'intermédiaire et de réformateur – cercle duquel saint Romuald est partie prenante⁹⁹.

La mort d'Otton n'interrompt pas les relations, même s'il apparaît que les signes s'en font moins fréquents. Il semble bien qu'Henri II ait révéré Cluny¹⁰⁰, même s'il faut, là aussi, nuancer¹⁰¹. Payerne, encore une fois, joue un rôle dans ces liens, dans leur concrétisation saisissable par l'historien tout au moins: en 1003, Odilon obtient un diplôme pour cette abbaye. Il a été plusieurs fois à la cour d'Henri, par exemple en 1004, en 1007 ou en 1013-1014. Du reste, les rapports peuvent ici aussi prendre des formes plus indirectes, par exemple en 1007, où l'abbé envoie un moine clunisien à l'empereur pour prendre la direction de Saint-Ulrich-et-Afra à Augsbourg; Odilon a été présent au couronnement impérial de 1014¹⁰². C'est en particulier après son passage au Mont-Cassin en 1022 que la faveur d'Henri II envers les fils de Benoît, clunisiens ou non, semble se renforcer particulièrement 103; il est du reste possible que l'empereur se soit rendu à Cluny en 1022 pour y entrer solennellement dans la confraternitas des moines, si c'est Joachim Wollasch¹⁰⁴ qui a raison contre Karl Josef Benz¹⁰⁵; il est en tout cas mentionné dans le *Liber Tramitis*¹⁰⁶. Il a fait, à cette occasion ou à une autre, présent d'insignes royaux précieux 107. La volonté de relancer la réforme monastique qui se manifeste dans ces années de la part de l'empereur a de même été interprétée à la lumière d'un intérêt tout particulier porté à Cluny, toujours dirigé par Odilon¹⁰⁸. C'est peut-être dans cette optique qu'il faut considérer la fondation du monastère d'Abdinghof en Westphalie; d'après la Vie de l'évêque Meinwerk de Paderborn, qui en rapporte la phase de fondation, les moines présents à l'origine venaient de Cluny 109; mais

⁹⁹ Cf. J. WOLLASCH, Cluny, Licht der Welt, p. 83.

¹⁰⁰ J. WOLLASCH, Cluny und Deutschland, pp. 16-18.

¹⁰¹ D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati*, pp. 374-376, et K.-J. BENZ, *Heinrich II. und Cluny*, pp. 331-337 notamment.

¹⁰² S. WEINFURTER, *Heinrich II.*, pp. 184, 239-240.

¹⁰³ *Ibidem*, pp. 168-170, de même que J. WOLLASCH, *Cluny und Deutschland*, pp. 17-18.

¹⁰⁴ J. WOLLASCH, Kaiser Heinrich II. in Cluny, dans « Frühmittelalterliche Studien », 3, 1969, pp. 327-342.

¹⁰⁵ K.-J. BENZ, *Kaiser Heinrich II. in Cluny*?, dans «Frühmittelalterliche Studien », 8, 1974, pp. 155-178; réponse dans J. WOLLASCH, *Cluny und Deutschland*, p. 16, n. 55.

¹⁰⁶ P. DINTER (éd.), *Liber tramitis aeui Odilonis*, Schmitt, Siegburg 1980 (*Corpus Consuetudinum Monasticarum*, 10), p. 285.

¹⁰⁷ Énumérés et remis en contexte par K.-J. BENZ, *Heinrich II. und Cluny*, dans « Revue Bénédictine », 84, 1974, pp. 313-337, à la p. 333.

¹⁰⁸ H. Seibert, Herrscher und Mönchtum im spätottonischen Reich, pp. 220-223.

¹⁰⁹ J. WOLLASCH, Cluny und Deutschland, pp. 18-19.

cette question est également discutée, car cette *vita* date du XII^e siècle et peut être sujette à caution¹¹⁰, ceci en notant bien que le thème est représenté ailleurs¹¹¹.

3. QUESTIONS DE MÉMOIRES: TEXTES NARRATIFS ET NÉCROLOGES

Le rapide exposé qui précède peut être complété par un coup d'œil en direction des sources de type narratif ou nécrologique; celles-ci sont en effet souvent utilisées dans l'appréciation qualitative des liens entre les moines et les empereurs. Il ne s'agit pas ici de reprendre un thème déjà largement traité, par Dominique Iogna-Prat notamment¹¹², mais de donner quelques très rapides exemples des difficultés posées par ces types de sources dans l'appréhension différenciée de phénomènes historiques.

Le monument le plus visible offert à l'harmonie entre la cour impériale et les clunisiens est certainement l'*epitaphium domine Adelheide auguste* rédigé par Odilon peu après la mort de l'impératrice, en 1002 certainement ¹¹³. Ce texte relativement court, et bien connu, renferme non seulement nombre d'éléments factuels précieux à la recherche, même quand ils sont discutés, mais livre aussi des expressions utilisée à l'occasion de manière emblématique dans la recherche clunisienne ¹¹⁴. Pour reprendre l'exemple de la transmission de Payerne à Cluny, Odilon la rapporte dans deux passages ¹¹⁵, qui présentent une sorte de condensé d'une donation

_

¹¹⁰ Cf. K.-J. BENZ, *Kaiser Heinrich II. in Cluny* ?, pp. 160-161 et J. WOLLASCH, *Cluny und Deutschland*, p. 18, p. 72.

¹¹¹ Cf. la présentation du débat sur les relations entre Cluny et Abdinghof et les éléments donnés par F. NEISKE, *Abdinghof und Cluny, neue Quellen zu einem alten Thema*, dans « Westfälische Zeitschrift », 141, 1991, pp. 263-305, particulièrement aux pp. 263-265, 274-277, 278-279.

¹¹² Par exemple dans D. IOGNA-PRAT, Agni immaculati, pp. 362-376, et ID., La Croix, le moine et l'empereur: dévotion à la Croix et théologie politique à Cluny autour de l'An mil, dans ID., Études clunisiennes, pp. 75-92 [première éd. dans M. SOT (dir.), Haut Moyen Âge, éducation, culture et société, mélanges offerts à Pierre Riché, Publidix-Érasme, Paris 1990, pp. 449-475]; voir également ID., Panorama de l'hagiographie abbatiale clunisienne (v. 940-v. 1140), dans ID., Études clunisiennes, pp. 35-73 [première éd. dans M. HEINZELMANN (dir.), Manuscrits hagiographiques et travail des hagiographes, Thorbecke, Sigmaringen 1992 (Beihefte der Francia, 24), pp. 77-118].

¹¹³ Voir M. GOULLET, De Hrosvita de Gandersheim à Odilon de Cluny: images d'Adélaïde autour de l'an Mil, dans P. CORBET, M. GOULLET et D. IOGNA-PRAT (éd.), Adélaïde de Bourgogne, pp. 43-54, ainsi que P. CORBET, Les saints ottoniens: sainteté dynastique, sainteté royale et sainteté féminine autour de l'an Mil, Thorbecke, Sigmaringen 1986 (Beihefte der Francia, 15), pp. 81-110.

¹¹⁴ Pour sa faveur envers Cluny: « non oblita Cluniacum adeo sibi familiare cenobium » (ODILO CLUNIACENSIS, *Epitaphium domine Adelheide auguste*, p. 41; cf. J. WOLLASCH, *Cluny und Deutschland*, p. 10); pour l'étroitesse des relations entre Odilon et Adélaïde: « hec enim, que de ea dicimus, no modo auditu, sed et visu et experimento cognovimus. Multa ab ea salutis verba audivimus, plurima dona suscepimus » (ODILO CLUNIACENSIS, *Epitaphium domine Adelheide auguste*, p. 33; cf. le commentaire de l'éditeur p. 13).

¹¹⁵ ODILO CLUNIACENSIS, *Epitaphium domine Adelheide auguste*, p. 36: « In patris vero Ruodulfi, videlicet nobilissimi regis, et domini Conradi fratris regno, loco videlicet Paterniaco, ubi matrem reginam vocabulo Bertam Deo in omni bonitate devotam sepulture tradidit, in honorem Dei genitricis monasterium condidit et sanctissimo patri Maiolo suisque successoribus sua munificentia et fratris sui Conradi regis precepto ordinandum perpetuo commisit »; *ibid.*, p. 39: « In ipso namque tempore monasterium Paterniacum adiit quod ipsa ad honorem Dei genitricis pro remedio anime sue matris ibi resquiescentis, tam ex suis quam ex maternis rebus

classique, ou plutôt donc d'une transmission, à un établissement ecclésiastique par un grand, en l'occurrence, par une grande. Il est possible qu'Odilon cherche ici à exalter Adélaïde aux dépends de Berthe, sans pouvoir l'éliminer totalement de la fondation; rappelons ici que la tradition diplomatique concernant Payerne a ses incertitudes. Mais le fait qu'il évoque la mère et la parentèle de l'impératrice dans les deux passages donne aussi l'impression que, si c'est Adélaïde qui est célébrée, c'est aussi, au-delà, son réseau familial. Dans le même texte, Odilon a cette formulation:

Hec enim ad decorem mundi primi et maximi Ottonis, tot orbe famisissimi imperatoris, coniux et ad profectum multorum imperatorum genitrix illa meruit benedictione potiri, quam meruisse perfrui legimus Tobiam in eiusdem patris volumine, videlicet, ut videret filios filiorum usque in tertiam generationem (Tob. 9, 11)¹¹⁶.

Peut-on y voir une origine plus ou moins directe de l'expression mater Ottonum chez Jotsald de Saint-Claude¹¹⁷, du thème tout au moins? Le phénomène mis en jeu ici dépasse la simple question « littéraire ». En effet, il serait intéressant de constater – ce ne peut être ici qu'une hypothèse – ce genre de continuités textuelles et, en arrière-plan, de traditions culturelles. Il faut du reste remarquer que ce thème familial est également illustré, de manière différente, par l'epitaphium Ottonis également attribué à Odilon¹¹⁸. Ces éléments d'une possible mémoire de l'impératrice peuvent aussi laisser leurs traces dans la tradition des textes. L'un des seize manuscrits qui transmettent l'epitaphium est un manuscrit clunisien composite (et du reste mutilé), dont l'assemblage semble dater du XII^e siècle¹¹⁹; en revanche, Herbert Paulhart, éditeur de ce même epitaphium, date le passage du manuscrit concerné du XI^{e120}. Et dans ce volume, il est mêlé à des vies d'abbés clunisiens, à des vers sur Otton I^{er}, Otton II et Otton III. Mais comment cerner la portée de ces passages et des coïncidences de leur tradition manuscrite? Pour impressionnantes qu'elles puissent sembler, les formulations citées plus haut sont à remettre dans leur contexte, celui d'une œuvre que Patrick Corbet

nobiliter condidit et, quod tunc in temporali neccesitate fratribus ibi Deo famulantibus defuit, ut semper erat solita, manu largissima subministravit ».

¹¹⁶ ODILO CLUNIACENSIS, Epitaphium domine Adelheide auguste, p. 33.

¹¹⁷ Voir *infra*.

¹¹⁸ ODILO CLUNIACENSIS, Epitaphium Ottonis, éd. K. STRECKER (éd.) avec la collab. de N. Fickermann, Die lateinichen Dichter des deutschen Mittelalters, 5, Die Ottonenzeit, Hiersemann, Leipzig 1937 (MGH, Poetae latini Medii Aevi, 5), pp. 281-283, à la p. 283, v. 30-35: « Laetatur mundus, cum nascitur Otto secundus. / Tertius imperitat, caelum iubilando resultat. Sed nunc stemma tuum claro moderamine mundum / Protegit, augustat, ditat, sublimat, honorat, / Cui pater ille tuus Heinricus nomine dictus / Cesserat hoc nomen, cui tu quoque c0dis honorem »; en notant bien toutefois que l'attribution de ce morceau à Odilon n'est pas certaine (cf. ibid., p. 283 et D. IOGNA-PRAT, art. « Odilon de Cluny », dans R. BOSSUAT, L. PICHARD, G. RAYNAUD DE LAGE, G. HASENOHR et M. ZINK [éd.], Dictionnaire des lettres françaises: le Moyen Âge, Fayard, Paris 1992, p. 1081-

¹¹⁹ L. Delisle, Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale: fonds de Cluni, pp. 219-223, nº 128; il s'agit du ms Paris, Bibl. nat. de Fr., nouv. acq. lat. 1496, ici fol. 35-40v.

décrit comme, justement, très peu dynastique, au-delà de l'emploi de tournures au fond attendues, de même qu'il souligne que, plus que la vie de l'impératrice, c'est une sorte de miroir au prince que veut présenter l'abbé, ce qui l'incite à penser que, malgré ses protestations, ce dernier ne connaissait pas la souveraine de manière très proche¹²¹; le texte présente donc un degré élevé de stylisation¹²².

Les relations d'Odilon avec les grands, et notamment les Ottons, sont également soulignées par Jotsald de Saint-Claude dans sa *Vie* de saint Odilon, rédigée entre 1051 et 1054 (avec des différences selon les parties)¹²³. Dans son chapitre *De Justicia*, il écrit¹²⁴:

Principibus et potestatibus christianis secundum apostolicam sententiam in nullo restitit, sed ita amicabilem et offitiosum se reddidit, ut tamquam alter Ioseph ab omnibus mirabliter amaretur et celebriter veneraretur. Concurrat in hunc amorem Rodbertus rex Francorum, accedat Adheleyda mater Ottonum, veniat etiam Heinricus imperator Romanorum. Intersint Chuonradus et Heynricus, videlicet pater et filius, cesares et ipsi nobiles, invicti. Quorum omnium amicitiis, offitiis et imperialibus muneribus ita magnificatus est, ut sibi et illis *cor unum et anima* fuerit.

Un tel passage doit, sans aucun doute, être pris avec la plus grande prudence, et en aucun cas au premier degré. Pour l'anecdote, il pourrait par exemple être quelque peu surprenant de trouver le roi de France Robert II en tête de l'énumération, même en se souvenant du diplôme qu'il a émis en faveur de l'abbaye vers 1027^{125} , et même si des contacts existent: Odilon parlemente à Auxerre en 1003 entre Otte-Guillaume et Robert le Pieux¹²⁶. Ce dernier donne en 1006^{127} un acte en faveur de l'abbaye de Fécamp en Normandie où il prescrit les coutumes clunisiennes (le monastère a d'ailleurs été réformé par Guillaume de Volpiano¹²⁸). Il aide aussi Odilon à obtenir les lettres de 1021 de la part de Benoît VIII, pour inciter évêques et grands à protéger Cluny¹²⁹. Mais cela semble peu en comparaison de la collaboration

¹²⁰ H. PAULHART, Die Lebensbeschreibung der Kaiserin Adelheid von Abt Odilo von Cluny, p. 16.

¹²¹ P. CORBET, Les saints ottoniens, pp. 104-110.

¹²² M. GOULLET, *De Hrosvita de Gandersheim à Odilon de Cluny*, p. 54, souligne quant à elle que, si Odilon a peut-être obtenu des récits directement de l'impératrice, il les a de toute façon retraité en un texte à la temporalité aplanie: « chaque épisode de [la] vie [du saint dans le discours hagiographique] n'est, par synecdoque, que la préfiguration ou le rappel de tel autre ».

¹²³ JOTSALDUS MONACHUS, Vita beatissimi Odilonis, éd. J. STAUB, Iotsald von Saint-Claude, Vita des Abtes Odilo von Cluny, Hahnsche Buchhandlung, Hanovre 1999 (MGH, Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum separatim editi, 68); voir également le volume d'études J. STAUB, Studien zu Iotsalds Vita des Abtes Odilo von Cluny, Hahnsche Buchhandlung, Hanovre 1999 (MGH, Studien und Texte, 24).

¹²⁴ JOTSALDUS MONACHUS, Vita beatissimi Odilonis, I, 6, p. 155-156.

¹²⁵ Cf. G. MELVILLE, Cluny und das französische Königtum: von Freiheit ohne Schutz zu Schutz ohne Freiheit, dans G. Constable, G. Melville et J. Oberste (éd.), Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld, pp. 405-468, aux pp. 419-420.

¹²⁶ J. WOLLASCH, *Cluny, Licht der Welt*, p. 110.

¹²⁷ *Ibidem*, p. 128

¹²⁸ N. Bulst, Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon, pp. 147-161.

¹²⁹ J. WOLLASCH, Cluny, Licht der Welt, p. 112.

d'Odilon avec les cercles impériaux, du moins en l'état de la documentation. Intéressant est aussi le fait que les trois Otton ne sont pour ainsi dire évoqués que par l'intermédiaire d'Adélaïde, dans une expression (*mater Ottonum*) qui rappelle le *mater regnorum* de Gerbert d'Aurillac, ce qui s'accorde d'ailleurs bien avec l'image de la sainte impératrice donnée dans l'hagiographie concernant Maïeul¹³⁰. Les mentions subséquentes de Henri II, Conrad II et Henri III sont également assez normales étant donné le rayonnement dont Cluny jouit effectivement à cette époque, mais n'engage au fond pas à grand-chose; une telle liste d'amis vise aussi, simplement, à énumérer les souverains de France et d'Empire ayant régné du temps d'Odilon, et à souligner, de manière banale dans un tel texte, les excellentes relations de l'abbé du monastère dédié aux « princes de la terre » Pierre et Paul¹³¹ avec les princes temporels.

Un autre témoignage peut brièvement être signalé: celui d'Adalbéron de Laon et de son *Poème au roi Robert*. Dans celui-ci, il évoque Odilon à plusieurs reprises, en le présentant comme le « roi » de clunisiens transformés en *milites*, au grand dam de l'évêque et au scandale de la chrétienté¹³². Il est intéressant de voir que sa satire reconnaît – pour s'en gausser – le tropisme romain de Cluny et d'Odilon¹³³, ce qui est peut-être pour le propos ici développé le plus pertinent; au travers de la satire et des interprétations qu'elle exige de la part de l'historien, se dégagent des éléments parfaitement cohérents avec ceux que livrent d'autres sources.

Ces trois rapides exemples illustrent bien les problèmes qui nous occupent ici: tout comme un certain nombre des sources qui ont été utilisés dans l'élaboration des éléments présentés plus haut, pas un texte ou un passage dont le contenu d'abord, puis l'interprétation, ne puisse être relativisé, qui ne pose le problème de sa tradition textuelle ou de ses enjeux intellectuels propres. C'est dire que leur utilisation et les résultats de cette dernière sont extrêmement perméables aux raisonnements, images et constructions historiographiques auxquels on les associe dans leur mise en œuvre.

La qualité et la continuité, durant cette période, des relations entre cercles impériaux et clunisiens trouvent un certain écho dans les pratiques mémorielles, mais ici encore, il convient

¹³⁰ D. IOGNA-PRAT, Agni immaculati, pp. 368-374.

¹³¹ Sur l'expression principes terrae, cf. D. IOGNA-PRAT, Ordonner et exclure, pp. 98-99.

¹³² ADALBERO LAUDUNENSIS, *Carmen ad Rotbertum regem*, éd. et trad. Cl. CAROZZI, *Adalbéron de Laon, Poème au roi Robert*, Les Belles-Lettres, Paris 1979 (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge*, 32), p. 8, v. 114-115 : « Miles nunc! Monachus diuerso more manebo! / Non ego sum monachus, iussu sed milito regis. / Nam dominus meus est rex Oydilo Cluniacensis! ».

¹³³ *Ibidem*, p. 10, v. 127-130: « Vastat episcopium cum strage Turoniacense, / Martinus plorat, tutorem clamitat idem, / Oidilo compatitur: simili qui iure tenetur; / Hic Romam petiit monachis orare salutem ».

d'être prudent. Adélaïde et Otton II ont leur place dans les nécrologes clunisiens; il est possible que la mère soit directement intervenue pour que son fils bénéficie de cette inscription. Henri II a peut-être dû le soin accordé à sa memoria à Cluny à la fraternité qu'il a conclue avec l'abbaye lors de sa visite, en partant de l'hypothèse qu'elle ait effectivement eu lieu. Notons ici du reste que, même dans le cas d'une légende née plus tard autour d'une visite de l'empereur à l'abbaye, la simple existence de cette dernière est en soi un phénomène intéressant. D'une manière plus vaste, la célébration au sein du réseau clunisien de la mémoire d'Adélaïde, Otton II, Henri II, Henri III et Agnès a son équivalent pour les abbés clunisiens au sein des nécrologes d'abbayes des espaces ottoniens et saliens (Einsiedeln, Saint-Maximin de Trèves), Saint-Emmeram... et non seulement dans les nécrologes, mais aussi dans les martyrologes et dans les calendriers des saints; ce qui correspondrait au prestige auprès des religieux de l'espace germanique dont il semble que les clunisiens aient joui au XI^e siècle¹³⁴. Mais il faut mettre ces éléments en balance avec ceux qu'a apporté Franz Neiske dans un récent article consacré à la mémoire nécrologique de l'impératrice à Cluny et dans son réseau, où il note qu'en fait, considérée dans son ensemble, la tradition en reste modeste¹³⁵. De même, s'il est apparu à plusieurs chercheurs bien peu étonnant que ce soit Urbain II, pape « clunisien », qui ait canonisé Adélaïde 136, dans le contexte d'une mémoire de l'impératrice supposée vivace et dévote chez les moines noirs, ce point de vue a été, lui ausi, très fortement relativisé¹³⁷, en même temps que la vision d'une Adélaïde restée comme une « sainte clunisienne » dans la mémoire hagiographique et collective des fils de Bernon.

Le cas d'Adélaïde illustre sans doute très bien ce que les questions comme celle qui nous occupe comportent de chausse-trappes. En effet, un ensemble tel que Cluny n'est pas seulement une institution monastique exceptionnelle; c'est aussi un phénomène culturel qui porte en lui sa propre dynamique de réorganisation du réel autour de soi. Cela peut tout d'abord se produire au sein du groupe clunisien lui-même, comme le montrent les constellations mémorielles décrites par Dominique Iogna-Prat¹³⁸, qui ne sont pas, pour ainsi dire, des productions isolées sans autres conséquences que leur existence propre, mais influent

¹³⁴ Voir J. WOLLASCH, Cluny und Deutschland, pp. 16-17.

¹³⁵ F. NEISKE, La tradition nécrologique d'Adélaïde, pp. 85-87.

¹³⁶ Ainsi J. WOLLASCH, Cluny und Deutschland, pp. 14-15.

¹³⁷ F. NEISKE, *La tradition nécrologique d'Adélaïde*, pp. 88-90, qui donne p. 88 et n. 35 les derniers épisodes du débat sur la question de la canonisation de l'impératrice.

¹³⁸ D. IOGNA-PRAT, La geste des origines dans l'historiographie clunisienne des XI^e-XII^e siècles, ID., La confection des cartulaires et l'historiographie à Cluny (XI^e-XII^e siècles), dans O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSE (éd.), Les cartulaires, actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991), École nationale des chartes, Paris 1993 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 39), pp. 27-44, ID., Les lieux de mémoires du Cluny médiéval (v. 940-v. 1200), dans P. HENRIET

durablement sur la mémoire clunisienne postérieure et, par ricochet, sur la perception du phénomène dont elles sont issues. Le même auteur a également démontré combien le traitement historiographique d'un tel phénomène doit être, lui aussi, sérieusement examiné pour en cerner les enjeux et en faire apparaître les constructions ¹³⁹. Les bonnes relations de l'impératrice avec Cluny sont en elles-mêmes un fait avéré; mais faut-il suivre à la lettre les sources qui présentent une Adélaïde pleine de dévotion envers Maïeul et des moines clunisiens donnant à l'impératrice un statut privilégié dans leur *memoria*, poses qui peuvent relever de la topique hagiographique clunisienne ¹⁴⁰ aussi bien que de son écho historiographique ¹⁴¹?

4. ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

De manière plus générale, les relations entre Cluny et les Ottoniens sont, peut-être paradoxalement, à la fois plus qu'évidentes, importantes et néanmoins difficiles à appréhender avec précision. Ceci tient à plusieurs choses. Tout d'abord, aux classiques problèmes d'interprétation des sources, que celles-ci soient de nature juridique, diplomatique, narrative... Les falsifications, réécritures et autres phénomènes de ce type s'ajoutent aux questions de critique interne des textes; ainsi, les incertitudes constatées sur tel ou tel passage des vies d'abbés ou d'évêques. À ces questions somme toute fort classiques et valables pour à peu près n'importe quel sujet d'histoire médiévale s'ajoute la spécificité des personnes ici évoquées et de leur activité, de même que les caractéristiques des institutions concernées.

Les divers éléments évoqués plus haut le montrent bien: ici comme ailleurs, la reconstruction de relations, d'évolutions et de phénomènes nécessite une part d'hypothèses et d'interprétation. Ceci se reflète dans les débats et remises en question historiographiques qui ont été rencontrées au cours de la présentation ici effectuée. À y regarder de près, l'on s'aperçoit qu'au fond, il n'est que peu d'épisodes des relations entre les Ottoniens et Cluny qui ne soient susceptibles, à un degré ou à un autre, de remise en question ou du moins de relativisation – ou, à l'occasion, de leur inverse. Ce qui est en question, ce n'est pas tant l'existence d'un phénomène que l'appréciation de son importance relative; c'est là que le

et A.-M. LEGRAS (éd.), Au cloître et dans le monde : femmes, hommes et sociétés (IX^e-XV^e siècles), Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris 2000 (Cultures et civilisations médiévales, 23), pp. 104-117.

¹³⁹ D. IOGNA-PRAT, *Cluny*, 910-1910, ou l'instrumentalisation de la mémoire des origines, dans ID., Études clunisiennes, pp. 201-224, particulièrement aux pp. 214-224 [première éd. dans « Revue Mabillon », 72, 2000, pp. 161-185, ce passage aux pp. 174-185].

¹⁴⁰ D. IOGNA-PRAT, *Panorama de l'hagiographie abbatiale clunisienne (v. 940-v. 1140)*, pp. 66-72 et tout particulièrement aux pp. 68-70.

¹⁴¹ Cf. D. IOGNA-PRAT, La place idéale du laïc à Cluny, p. 103.

poids des stratifications mémorielles peut le plus se faire sentir. Il n'est ainsi pas toujours évident de saisir si, dans la décision de faire confiance ou non à telle ou telle source, dans la pesée des différentes composantes des ensembles historiographiques ou hagiographique, l'on ne se laisse pas entraîner ici ou là par le fait que la composition historique a, elle aussi, horreur du vide, et qu'il est plus satisfaisant de reconstituer des structures ou des cohérences que de constater leur entropie.

Cluny a, sous les Ottoniens, joué avec bien d'autres acteurs son rôle dans les activités réformatrices. C'est un point supplémentaire à ne pas oublier, dans une présentation comme celle-ci, fortement organisée autour de deux pôles; « Cluny et les Ottoniens » ne sont qu'une partie d'un ensemble plus vaste, ce qui est du reste bien l'objet du présent volume. C'est aussi l'une des explications de la difficulté à saisir exactement l'objet ici abordé. La réforme monastique dans le cadre impérial n'est ni un phénomène très nettement délimité (par exemple entre politique et religieux), ni une activité à une seule face. L'impression se dégage ainsi d'un ensemble solide, mais dont les contours exacts sont parfois délicats à définir. Pareillement, l'association de Cluny, et surtout de ses abbés Maïeul et Odilon, aux activités de la cour ottonienne a sans doute des causes multiples. Tout d'abord, des relations personnelles, favorisées par l'appartenance sociale et rendues possible par l'établissement, forcé pourrait-on dire, de contacts entre ces différents acteurs de la vie religieuse, politique et sociale de leur temps. Les aspects purement géographiques ne sont pas non plus à négliger: d'un côté, le tropisme romain de l'abbaye qui l'entraîne vers l'Italie; de l'autre, la position bourguignonne de Cluny, aux confins des anciennes Francie occidentales et orientales 142, avec un accès relativement facile aux Alpes ou à l'Italie, sans oublier l'Auvergne ou la vallée du Rhône et la Provence. Il ne s'agit pas ici bien sûr d'avancer des raisons de stratégie territoriale; mais il est concevable que cette position ait pu jouer dans les intérêts réciproques des différents acteurs ¹⁴³.

D'autres facteurs d'explication pourraient être recherchés; ainsi, cet article a jusqu'ici perpétué une tradition dénoncée par Richard Landes¹⁴⁴ et n'a pas abordé la problématique du millénarisme ou des « terreurs de l'An mil », débat récemment relancé au sein de la

¹⁴² Comme le rappelle D. IOGNA-PRAT, *Ecclésiologie et système ecclésial clunisien*, p. 11.

¹⁴³ Sans oublier le rôle des liens familiaux et sociaux, décrits par exemple pour le début de la période ottonienne par B. SCHNEIDMÜLLER, *Fränkische Bindungen: Heinrich I., Otto der Große, Westfranken und Burgund*, dans M. PUHLE (éd.), *Otto der Große, Magdeburg und Europa*, 1, *Essays*, pp. 503-516.

¹⁴⁴ R. LANDES, *The Fear of an Apocalyptic Year 1000: Augustinian Historiography, Medieval and Modern*, dans « Speculum », 75, 2000, pp. 97-145, aux pp. 99-100.

médiévistique internationale¹⁴⁵. Sur ce point, les opinions varient, depuis le scepticisme absolu¹⁴⁶ jusqu'à l'emploi du motif de la « pensée apocalyptique » comme grille d'interprétation historique au-delà du phénomène de l'An mil (ou de son absence)¹⁴⁷. Le pèlerinage de Gnesen, la politique italienne d'Otton III ont notamment été interprétés sous l'angle d'une problématique concernant cependant au premier chef la piété populaire. Ce n'est pas ici le lieu de prendre position dans un débat qui dépasse de très loin les questions posées; tout au plus de remarquer combien, ici aussi, les éléments en notre possession sont labiles. Il serait certainement tentant de voir dans les relations apparemment plus étroites que jamais entre abbés clunisiens et ottoniens autour de l'An mil un effet, peut-être indirect, d'une attente eschatologique, qui se combinerait pour ainsi dire au pèlerinage. Mais l'on se heurte dès lors toujours au même problème: isole-t-on un phénomène ou la résonnance d'une construction postérieure? Au sein d'un corpus de sources au fond encore relativement réduit 148, il est assez difficile d'apprécier le poids relatif des différents éléments charriés par la tradition – ici textuelle. Il est possible que l'on puisse parler de bonnes, voire d'excellentes relations entre la cour ottonienne et Cluny autour des années 998-1001; il est même possible que la collaboration ait été jusqu'à l'intervention directe et régulière d'Odilon dans les actes de la chancellerie impériale, ce qui révélerait de sa part une présence très régulière auprès du souverain et sa participation aux actes de gouvernement les plus considérables de celui-ci. Et il est possible de penser que tout ceci soit à comprendre dans un contexte d'attentes eschatologiques, contexte que ces éléments aideraient à confirmer. Mais aucune des étapes de ce cheminement ne peut être considérée comme une donnée fixe, stable dans son essence et dans ses relations à d'autres objets historiques. Il est banal de dire que le discours historique est avant tout une construction dont les sous-bassements sont d'autres constructions; « Cluny et les Ottoniens » en offre sans doute un très bon exemple.

La tradition même du monachisme clunisien, en plus du mouvement propre de son expansion et de son succès, au-delà des affinités personnelles, peut aussi être un élément d'explication aux relations, que l'on peut, avec les précautions nécessaires, définir comme privilégiées, entre empereurs ottoniens et moines clunisiens, notamment au tournant du

¹⁴⁵ Voir par exemple les débats présentés dans M. BOURIN et B.-H. ROSENWEIN (éd.), *L'An mil en 2000*, publ. dans « Médiévales », 37, 2000; on se reportera également à l'article cité de R. Landes pour la bibliographie sur ce débat.

¹⁴⁶ Par exemple: S. GOUGUENHEIM, Les fausses terreurs de l'An mil, Picard, Paris 1999.

¹⁴⁷ Ainsi dans l'essai de J. FRIED, Aufstieg aus dem Untergang: apokalyptisches Denken und die Entstehung der modernen Naturwissenschaft im Mittelalter, Beck, Munich 2001.

¹⁴⁸ Sur l'appréciation qualitative et quantitative des problèmes de tradition manuscrite, voir par exemple H. Keller, *Die Entwicklung der europäischen Schriftkultur im Spiegel der mittelalterlichen Überlieferung, Beobachtungen und Überlegungen*, dans P. Leidinger et D. Metzler, *Geschichte und Geschichtsbewußtsein, Festschrift Karl-Ernst Jeismann zum 65. Geburtstag*, Schnell, Münster 1990, pp. 71-204.

millénaire. La fondation de Cluny appartient aux derniers feux, ou au moins au sillage, des efforts de la réforme carolingienne 149. Une certaine tradition monastique est sans doute présente dès les débuts, illustrées par les relations étroites entretenues entre Cluny et Saint-Martin de Tours au X^e siècle ainsi que par les imbrications très fortes du réseau clunisien avec les grandes familles, et sa présence au sein des aristocraties et des systèmes sociaux locaux ou régionaux, au travers de ses abbés (Maïeul et la Provence¹⁵⁰, Odilon et l'Auvergne¹⁵¹) ou de son réseau monastique 152. Avec toutes les précautions à prendre et les déformations à supposer, une telle tradition apparaît compatible avec la rénovation impériale des ottoniens et certains aspects de la politique monastique qui y est attachée 153, en plus des conditions matérielles et géographiques de l'expansion clunisienne et outre les relations de personnes. C'est de la rencontre de ces différents aspects qu'est née la collaboration entre Ottoniens et clunisiens, sans aucun doute réelle et à l'occasion fructueuse, mais bien moins fermement ancrée et plus conjoncturelle que pourraient le faire penser certaines des traces qu'elle a laissé dans les sources. Il semble à cet égard révélateur que, finalement, quelques donations mises à part, ces relations ne contribuent pas décisivement à l'extension du réseau clunisien dans l'espace germanique, sous Henri II tout particulièrement¹⁵⁴. En Italie septentrionale, si l'influence de Cluny, et notamment celle de Maïeul, est incontestable, elle ne se concrétise au fond qu'assez peu au-delà des activités réformatrices de ses abbés, du moins en ce qui concerne la formation à long terme de son réseau monastique, qui se structurera en Italie plus tard au cours du XIe siècle 155. Les activités de réforme sont incontestables, mais, comme le fait observer Giancarlo Andenna, elles n'empliquent pas de progression de l'Ecclesia

¹⁴⁹ Également évoqué par D. IOGNA-PRAT, Les lieux de mémoire du Cluny médiéval, p. 103.

¹⁵⁰ Voir les volumes Saint Mayeul et son temps, millénaire de la mort de saint Mayeul, 4^e abbé de Cluny, 954-994: actes du congrès international, Valensoles, 12-14 mai 1994, Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence, Digne-les-Bains 1997 (Chroniques de Haute-Provence, 330-331) ou D. Iogna-Prat, B. Rosenwein, X. Barral I Altet et G. Barruol, Saint Maïeul, Cluny et la Provence: extension d'une abbaye à l'aube du Moyen Âge, Les Alpes de Lumière, Mane 1994 (Les Alpes de Lumière, 115).

¹⁵¹ Voir J. VIGIER et S. ANDRÉ (éd.), *Odilon de Mercœur, l'Auvergne et Cluny, la « Paix de Dieu » et l'Europe de l'An mil: actes du colloque de Lavoûte-Chilhac des 10, 11 et 12 mai 2000*, Créer, Nonette 2002.

¹⁵² Un exemple, la Provence encore: cf. E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu X^e-début XII^e siècle*, Lit, Münster 1999 (*Vita regularis*, 10), pp. 24-97.

¹⁵³ Ceci d'autant que le modèle carolingien est sans doute présent chez les premiers ottoniens, tout en notant bien que la question est débattue dans l'historiographie allemande; cf. Th. REUTER, *Ottonische Neuanfänge und karolingische Tradition*, dans M. PUHLE (éd.), *Otto der Große, Magdeburg und Europa*, 1, *Essays*, pp. 179-188 ou H. KELLER, *Die Kaiserkrönung Ottos des Großen*, dans *ibidem*, pp. 461-480, aux pp. 461-465.

¹⁵⁴ Ce que montrent les différentes phases d'implantation clunisienne dans l'espace des actuelles Allemagne, Suisse et Alsace, décrites par A. KOHNLE, *Cluniazenserklöster und ihre Stifter in Deutschland, der Schweiz und im Elsaβ*, dans G. CONSTABLE, G. MELVILLE et J. OBERSTE (éd.), *Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld*, pp. 469-484, aux pp. 476-477 particulièrement; la deuxième phase commence dans les années 1070, après une interruption de 70 ans, mis à part les éléments incertains qui ont été évoqués plus haut.

¹⁵⁵ Cf. G. Andenna, *I priorati Cluniacensi in Italia in età communale (secoli XI-XIII)*, dans G. Constable, G. Melville et J. Oberste (éd.), *Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld*, pp. 485-521, par exemple p. 485 où il évoque un processus d'une trentaine d'années en Lombardie, entre 1068 et 1095.

Cluniacensis, ici entendue comme le cœur juridique du réseau clunisien¹⁵⁶, à la notable exception de Saint-Maïeul de Pavie.

Si, dans ces années, la réforme d'une abbaye par un abbé clunisien et l'adaptation coutumière plus ou moins complète que l'on peut y supposer ont bien plus de substance comme éléments d'intégration à la « nébuleuse clunisienne » 157 que dans les temps déjà lointains d'Odon, il n'en demeure pas moins que ces faits sont assez frappants. Quelques soient les cohérences ou les compatibilités entre monachisme clunisien et pouvoir ottonien, leurs résultats restent dans certaines limites, même en se gardant de borner l'orbite clunisienne à une simple construction juridique. L'on peut se demander si, en fait, au-delà des relations de personnes que l'on supposera ici bonnes même si elles sont magnifiées par la topique hagiographique, au-delà de conceptions de base du monachisme sans doute proches, ne demeure pas une incompatibilité institutionnelle grandissante, notamment l'impossibilité d'intégrer le réseau clunisien à ce que l'on a appelé le Reichskirchensystem. Ce diagnostic a déjà été posé par Dominique Iogna-Prat, concernant Henri II¹⁵⁸; il est certainement valable aussi auparavant. Maïeul et Adélaïde, Odilon et Otton III, puis Henri II, entretiennent de bonnes relations, les uns ou les autres sont part intégrante de groupes aux intérêts en partie communs et collaborent étroitement à l'occasion; cela n'implique en aucun cas une coïncidence ou une fusion de leurs structures, notamment juridiques ou para-juridiques; le réseau clunisien est trop indépendant pour cela. C'est pourquoi il n'est, sans doute, pas contradictoire que, d'une part, les abbés clunisiens réforment en Italie ou interviennent à la cour d'Otton III et que, d'autre part, l'Ecclesia Cluniacensis s'étende encore, à quelques exceptions près, hors des espaces italiens et germaniques.

-

¹⁵⁶ G. ANDENNA, *Le fondazioni monastiche del Nord Italia riformate da Maiolo*, dans E. CAU et A. A. SETTIA (éd.), *San Maiolo e le influenze Cluniacensi*, pp. 201-216, spécialement aux pp. 203-210.

¹⁵⁷ D. IOGNA-PRAT, Ordonner et exclure, pp. 61-71.

¹⁵⁸ D. IOGNA-PRAT, Agni immaculati, pp. 375-376.